



# Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

**9198<sup>e</sup>** séance

Mardi 22 novembre 2022, à 10 heures  
New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Agyeman . . . . .	(Ghana)
<i>Membres :</i>	Albanie . . . . .	M. Spasse
	Brésil . . . . .	M. de Almeida Filho
	Chine . . . . .	M. Geng Shuang
	Émirats arabes unis . . . . .	M <sup>me</sup> Nusseibeh
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Mills
	Fédération de Russie . . . . .	M. Kuzmin
	France . . . . .	M. Olmedo
	Gabon . . . . .	M <sup>me</sup> Ngyema Ndong
	Inde . . . . .	M. Raguttahalli
	Irlande . . . . .	M <sup>me</sup> Moran
	Kenya . . . . .	M. Kiboino
	Mexique . . . . .	M. Cisneros Chávez
	Norvège . . . . .	M <sup>me</sup> Juul
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M <sup>me</sup> Jacobs

## Ordre du jour

### Paix et sécurité en Afrique

Rapport du Secrétaire général sur la situation et les causes profondes de la piraterie et des vols à main armée en mer dans le golfe de Guinée (S/2022/818)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

### Paix et sécurité en Afrique

#### **Rapport du Secrétaire général sur la situation et les causes profondes de la piraterie et des vols à main armée en mer dans le golfe de Guinée (S/2022/818)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite la représentante de l'Allemagne et le représentant du Nigéria à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Silvio Gonzato, Chargé d'affaires de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M<sup>me</sup> Martha Ama Akyaa Pobee, Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et au Département des opérations de paix ; M<sup>me</sup> Ghada Fathi Waly, Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ; S. E. M<sup>me</sup> Florentina Adenike Ukonga, Secrétaire exécutive de la Commission du golfe de Guinée ; et le commandant Nura Abdullahi Yakubu, responsable de la planification maritime à la Commission de l'Union africaine.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2022/818, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation et les causes profondes de la piraterie et des vols à main armée en mer dans le golfe de Guinée.

Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Pobee.

**M<sup>me</sup> Pobee** : Je remercie le Conseil de sécurité de l'occasion qui m'est donnée de présenter le rapport du Secrétaire général sur la situation et les causes profondes de la piraterie et des vols à main armée en mer dans le golfe de Guinée (S/2022/818). Depuis la fin de la période couverte par le rapport du Secrétaire général, les cas de piraterie et de vols à main armée en mer dans le golfe de

Guinée ont continué à diminuer. Toutefois, il convient de noter qu'il est encore trop tôt pour tirer des conclusions définitives quant au déclin à long terme de cette menace singulière pour la stabilité du golfe de Guinée.

*(l'oratrice poursuit en anglais)*

La diminution constante des cas de piraterie et de vols à main armée en mer, qui a commencé vers le mois d'avril 2021, est le résultat des efforts concertés des autorités nationales, à qui il incombe au premier chef de lutter contre la piraterie et les vols à main armée en mer dans la région, avec l'appui des partenaires régionaux et internationaux. L'augmentation du nombre de patrouilles navales effectuées par les États côtiers du golfe de Guinée, associée au déploiement régulier de ressources navales par les partenaires internationaux, est un moyen de dissuasion efficace. Le renforcement de la coordination régionale et les condamnations pour piraterie et criminalité maritime au Nigéria et au Togo en 2021 sont d'importants facteurs qui ont permis cette évolution positive.

Toutefois, la piraterie dans le golfe de Guinée s'est transformée ces 10 dernières années. Les groupes de pirates s'adaptent à l'évolution des dynamiques, tant en mer que dans les zones côtières. À cet égard, la récente diminution des actes de piraterie peut en partie être attribuée à la réorientation des réseaux criminels vers d'autres formes de criminalité maritime et riveraine, telles que le mazoutage et le vol de pétrole, qu'ils considèrent probablement comme moins dangereux et plus rentables. Il est donc impératif que les États du golfe de Guinée réunis au sein de structures régionales, telles que la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Commission du golfe de Guinée, renforcent et accélèrent, avec l'appui de la communauté internationale, leurs efforts visant à instaurer un environnement maritime stable et sûr dans le golfe. Il faut pour ce faire rendre pleinement opérationnelle l'architecture de sécurité maritime définie dans le Code de conduite relatif à la prévention et à la répression des actes de piraterie, des vols à main armée à l'encontre des navires et des activités maritimes illicites en Afrique de l'Ouest et du Centre. Parallèlement, il convient de s'attaquer aux causes sous-jacentes, telles que le chômage des jeunes et l'accès insuffisant aux services publics, qui rendent les communautés côtières vulnérables aux activités illicites et criminelles.

Je me félicite de la récente réunion des chefs d'État et de gouvernement de la Commission du golfe de Guinée, qui s'est tenue le 13 octobre afin d'examiner

les progrès accomplis face aux défis maritimes régionaux. Je tiens par ailleurs à souligner que le Président du Ghana, M. Nana Akufo-Addo, a été élu à la présidence tournante de la Commission du golfe de Guinée, succédant à son homologue nigérian, le Président Muhammadu Buhari. Je voudrais également mentionner les préparatifs en cours de la première conférence maritime de la Communauté économique des États d'Afrique centrale dont le thème sera la gouvernance et la sécurité de l'espace maritime de la CEEAC et le développement d'une économie bleue durable en Afrique centrale. Cette conférence, qui devrait se tenir à Kinshasa avant la fin de l'année, a pour objectif d'élaborer des stratégies relatives à la gouvernance, à la sécurité et à la sûreté maritimes ainsi qu'au développement d'une économie bleue durable dans l'espace de la CEEAC.

À l'approche du dixième anniversaire de la signature du Code de conduite de Yaoundé, en 2023, les États du golfe de Guinée continuent à démontrer leur attachement à la pleine mise en place de l'architecture de sécurité maritime de Yaoundé. Une étape importante a été franchie le 26 octobre de cette année avec la signature d'un accord de siège par la Commission de la CEDEAO et le Gouvernement de Cabo Verde pour la création du Centre multinational de coordination maritime (CMCM) de la zone G, qui comprend Cabo Verde, la Gambie, la Guinée-Bissau, le Mali et le Sénégal. En effet, une fois fonctionnel, le Centre parachèvera la mise en place de l'architecture de Yaoundé pour le domaine maritime de la CEDEAO. Les Centres multinationaux de coordination maritime de la zone E, à Cotonou, et de la zone F, à Accra, sont déjà en activité.

Un autre événement important survenu depuis la publication du rapport du Secrétaire général est l'exercice maritime multinational Grand African Nemo 2022, qui a été organisé conjointement par le Centre interrégional de coordination de Yaoundé et la marine française du 11 au 18 octobre. L'exercice a couvert une vaste zone s'étendant du Sénégal à l'Angola et a mobilisé 17 des 19 pays riverains du golfe de Guinée ainsi que huit partenaires internationaux. Les participants ont suivi des formations relatives à la lutte contre la pêche illicite, la piraterie, la pollution marine, les trafics illégaux ainsi qu'au sauvetage en mer. L'exercice comprenait deux études de cas réels portant sur la localisation d'un bateau suspecté de trafic de drogue et sur l'assistance à un navire de pêche en détresse.

Le système des Nations Unies continue de fournir l'assistance politique et technique nécessaire aux États du golfe de Guinée dans le cadre de leurs efforts pour mettre pleinement en œuvre l'architecture de Yaoundé.

Le 15 septembre, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel a organisé un atelier sur l'insécurité maritime dans le golfe de Guinée. Un résultat important de cet événement a été l'appel lancé aux États Membres concernés afin qu'ils adoptent une législation érigeant la piraterie en infraction pénale. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et l'Organisation maritime internationale continuent à fournir une assistance aux États du golfe de Guinée en vue de la ratification des instruments de sécurité maritime pertinents et de leur intégration à la législation nationale.

À l'heure actuelle, aucun élément probant ne suggère l'existence de liens possibles ou éventuels entre les groupes terroristes et les groupes de pirates. Toutefois, le règlement des problèmes sociaux, économiques et environnementaux sous-jacents auxquels sont confrontées les communautés de la région permettra, à terme, de contenir ces deux menaces. À cet égard, le système des Nations Unies continue de renforcer sa collaboration avec les institutions financières internationales afin d'aider la région à s'attaquer efficacement aux causes profondes de la fragilité et de l'insécurité. En Côte d'Ivoire, par exemple, depuis le début de l'année 2022, l'ONU et la Banque mondiale ont approfondi leur coopération en partageant leurs analyses, en alignant leurs priorités stratégiques ainsi qu'en plaidant conjointement auprès du Gouvernement, dans le but d'améliorer la cohérence des efforts et de mieux s'attaquer aux principaux facteurs de fragilité, tels que la pauvreté et l'accès inégal aux services de base.

Je tiens à souligner que, pour éliminer véritablement la menace que représentent la piraterie et les vols à main armée en mer dans le golfe de Guinée, les parties prenantes nationales, les structures régionales et la communauté internationale doivent travailler en étroite collaboration pour relever les défis sociaux, économiques et environnementaux latents qui favorisent le recrutement d'individus par les réseaux de criminalité maritime. Cela nécessite une approche holistique et à long terme, conforme au Programme à l'horizon 2030 et à ses objectifs de développement durable, afin de lutter contre la pauvreté, l'absence d'autres moyens de subsistance ainsi que le chômage et le sous-emploi des jeunes. Les stratégies inclusives devront être étayées par des données ventilées par sexe concernant les effets de la criminalité maritime sur les femmes, les filles, les hommes et les garçons. Le développement de l'économie bleue du golfe de Guinée offre de nouvelles possibilités de croissance économique durable pour les communautés côtières. Il sera indispensable de mettre en place des

stratégies nationales et régionales efficaces pour régler les problèmes de gouvernance et de sécurité, notamment ceux relatifs aux flux financiers illicites ainsi qu'à la pêche illicite et non réglementée.

En guise de conclusion, je tiens à souligner que, même si l'architecture de Yaoundé pour la sécurité maritime fonctionne aujourd'hui de manière plus efficace, plusieurs défis importants continuent d'entraver sa mise en œuvre intégrale. L'une des principales difficultés est le manque de financement prévisible et durable. Le dixième anniversaire du Code de conduite de Yaoundé sera l'occasion pour les États signataires, ainsi que la CEEAC, la CEDEAO et la Commission du golfe de Guinée, d'évaluer en profondeur l'état de la mise en œuvre de l'architecture de sécurité maritime. Cette évaluation permettra d'identifier les domaines prioritaires à soutenir et de mettre au point une approche stratégique ainsi qu'une feuille de route pour la prochaine décennie afin de mener à bien la mise en place de l'architecture de Yaoundé. Les États du golfe de Guinée portent certes la responsabilité principale de la lutte contre les actes de piraterie et les vols à main armée en mer dans la région, mais l'appui du Conseil de sécurité à ce processus et à ses résultats sera néanmoins inestimable. Les entités des Nations Unies, notamment par l'entremise du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, sont prêtes à fournir l'assistance politique et technique nécessaire aux États du golfe de Guinée dans cette entreprise.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M<sup>me</sup> Pobe de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Waly.

**M<sup>me</sup> Waly** (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de faire un exposé au Conseil de sécurité aujourd'hui.

Je tiens tout d'abord à féliciter le Conseil d'avoir adopté la résolution 2634 (2022) en mai et de porter une attention constante à la menace que représentent la piraterie et la criminalité organisée en mer, notamment dans le golfe de Guinée. Cette attention et cette action sont arrivées au bon moment. La menace de la piraterie entraîne des pertes en vies humaines dans la région, où elle crée l'instabilité, et cause plus de 1,9 milliard de dollars de pertes financières chaque année. Il faut saisir l'occasion que représente le rapport du Secrétaire général (S/2022/818) présenté aujourd'hui dans notre lutte contre cette menace.

La diminution notable du nombre des actes de piraterie dans le golfe de Guinée cette année et de celui de leurs victimes, en particulier des enlèvements contre rançon, est le résultat de nombreuses années de travail dont il faut se féliciter, y compris, comme vient de le décrire l'oratrice précédente, dans le contexte du mécanisme de sécurité maritime, appelé l'architecture de Yaoundé. En mer, le nombre de patrouilles navales a augmenté et la coopération entre les marines régionales a été renforcée, avec l'appui de marines extérieures à la région qui ont déployé des moyens, créant un environnement maritime plus sûr. Sur terre, l'accent mis sur la justice pénale a permis l'adoption de mesures plus fortes, avec notamment les toutes premières condamnations pour faits de piraterie dans la région, au Togo et au Nigéria. Toutefois, il est trop tôt pour crier victoire. Nous devons au contraire tirer parti de cette dynamique et créer un cadre durable pour protéger le golfe de Guinée des groupes de pirates et de toute activité criminelle à laquelle ils pourraient se livrer. À l'approche du dixième anniversaire de l'architecture de Yaoundé, l'année prochaine, nous avons une véritable occasion de consacrer davantage d'attention, de ressources et d'actions à la promotion de la sécurité maritime et de l'état de droit dans le golfe de Guinée.

Premièrement, nous devons aider les États Membres de la région à continuer de renforcer leurs capacités et leurs cadres juridiques de lutte contre la piraterie. Les lois nationales doivent ériger la piraterie en crime et permettre d'engager des poursuites dans chaque pays du golfe de Guinée. Nous devons les aider à adopter ce type de législation et à combler les importantes lacunes législatives qui subsistent dans de nombreux pays. Dans le même temps, il est essentiel de continuer de renforcer les capacités de détection et d'interdiction des forces de l'ordre. Cela comprend la formation aux procédures de visite, d'arraisonnement, de perquisition et de saisie, ainsi qu'une meilleure appréciation de la situation maritime, et un soutien technique et logistique pour faciliter les patrouilles maritimes conjointes. Et les pirates doivent être traduits en justice à la fin de ce processus.

Nous devons améliorer les capacités d'enquête et de poursuites afin de donner du mordant aux efforts de répression et de mener à terme l'action judiciaire chaque fois que des poursuites sont engagées. Les condamnations marquantes obtenues l'année dernière au Nigéria et au Togo prouvent que c'est possible, et l'adoption cette année, par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de l'Acte additionnel

relatif au transfèrement des personnes soupçonnées d'actes de piraterie est une mesure importante qui ouvrira la voie à davantage de poursuites. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) est fier d'avoir apporté son appui à ces deux importantes avancées. Nous continuons d'aider les pays de la région à opérer des réformes juridiques pour qu'ils puissent poursuivre les actes de piraterie, notamment le Gabon, où l'adoption d'un code pénal révisé est prévue le mois prochain. L'ONUDC forme également des membres des forces de l'ordre navales dans la région, aide les organismes maritimes à améliorer leur coopération et fournit une assistance technique aux principales institutions de l'architecture de Yaoundé.

Deuxièmement, nous devons faire preuve d'agilité et d'adaptabilité pour répondre aux tendances changeantes et aux menaces émergentes liées à la piraterie dans le golfe de Guinée. Les profits criminels tirés des enlèvements contre rançon restent limités par rapport à d'autres formes de crime organisé, car on estime à 4 millions de dollars le montant annuel des rançons versées en échange de la libération de marins enlevés. Une nouvelle étude de l'ONUDC indique que les groupes de pirates du golfe de Guinée pourraient se tourner vers des crimes maritimes plus lucratifs, tels que le mazoutage illégal, le vol et la contrebande. Les forces de l'ordre de la région ont besoin d'aide pour lutter contre un large éventail d'activités maritimes illicites et de crimes associés. Il s'agit, notamment, de différentes formes de trafic et de raffinage illégal du pétrole, ainsi que de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Nous devons empêcher que la menace ne prenne simplement une autre forme. Afin de priver d'options les criminels en mer, nous suggérons d'envisager la possibilité de développer un cadre régional pour étendre la coopération contre les activités maritimes illicites. Un exemple utile à prendre en considération est l'Accord concernant la coopération en vue de la répression du trafic illicite maritime et aérien de stupéfiants et de substances psychotropes dans la région des Caraïbes, ou Traité de San José, applicable dans le bassin des Caraïbes.

Par ailleurs, le terrorisme se propage du Sahel vers le golfe de Guinée, comme en témoigne le nombre croissant d'attaques terroristes, notamment au Bénin, au Togo et en Côte d'Ivoire. Bien qu'il n'existe aucune preuve concrète suggérant l'existence de liens entre les terroristes du Sahel et les pirates du golfe de Guinée, nous devons rester vigilants face à la possibilité que des groupes terroristes s'associent à des entreprises criminelles sur la côte et sapent les avancées obtenues dans

le domaine de la sécurité dans la région. L'ONUDC aide les pays côtiers à renforcer leurs systèmes de justice pénale et leur coopération en matière de répression, ainsi qu'à améliorer les mesures de prévention.

Troisièmement, et c'est essentiel, nous devons nous attaquer aux causes profondes de la piraterie dans le golfe de Guinée, en travaillant avec les communautés et en créant de meilleures conditions de vie. Les communautés côtières de la région sont les plus vulnérables aux répercussions de la piraterie et de la criminalité maritime. Elles sont également aux prises avec les conditions difficiles qui favorisent ces activités illicites, telles que la pauvreté et le chômage des jeunes. La dégradation de l'environnement et la perte de biodiversité, alimentées par les changements climatiques et aggravées par la pêche illégale, mettent encore plus à l'épreuve les vies et les moyens de subsistance. Il faut empêcher les criminels en mer d'agir et les amener à répondre de leurs actes, mais pour garantir une réponse véritablement durable, il convient d'accorder toute l'attention voulue aux personnes susceptibles de devenir ces criminels, aux facteurs qui les y poussent et aux personnes les plus touchées. Nous devons poursuivre des stratégies communautaires de prévention de la criminalité et dialoguer avec les jeunes à risque et marginalisés afin de les aider à cultiver leurs compétences personnelles et sociales, de prévenir les comportements à risque et de leur offrir des perspectives. L'ONUDC soutient l'élaboration de stratégies communautaires de prévention de la criminalité dans la région du delta du Niger, au Nigéria, une approche que nous espérons reproduire dans d'autres communautés côtières.

Tandis que nous cherchons à consolider les réussites actuelles, nous devons célébrer le dixième anniversaire de l'architecture de Yaoundé l'année prochaine en prenant des mesures plus ambitieuses, plus globales et plus durables. Pour ce faire, nous avons besoin d'un financement suffisant et d'une attention politique soutenue, et nous comptons sur l'aide et l'engagement du Conseil de sécurité à cet égard. Je voudrais également me joindre à M<sup>me</sup> Pobee pour appeler à relever les défis qu'elle a mentionnés dans son exposé. L'ONUDC continuera de travailler avec les États Membres faisant partie du golfe de Guinée, ainsi qu'avec la Commission du golfe de Guinée, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la CEDEAO et nos partenaires dans l'ensemble du système des Nations Unies, pour des eaux et des côtes plus sûres.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M<sup>me</sup> Waly de son exposé.

Je donne à présent la parole à M<sup>me</sup> Ukonga.

**M<sup>me</sup> Ukonga** (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord, Monsieur le Président, à vous exprimer la reconnaissance de la Commission du golfe de Guinée (CGG) pour m'avoir invitée ici aujourd'hui. Je voudrais également féliciter le Président en exercice de la CGG, le Président Akufo-Addo du Ghana, pour son engagement et sa forte détermination à travailler avec ses collègues pour faire de la région du golfe de Guinée une zone de paix et de sécurité.

Mon exposé d'aujourd'hui est totalement différent de celui que j'avais présenté dans la salle du Conseil il y a environ 10 ans, en octobre 2011 (voir S/PV.6633), lorsque les préoccupations relatives à la question de la piraterie ont été relayées pour la première fois non seulement aux pays de la région du golfe de Guinée, mais aussi au Conseil de sécurité. Je voudrais rappeler l'intervention opportune du Conseil à cet égard grâce à l'adoption des résolutions 2018 (2011) d'octobre 2011 et 2039 (2012) du 29 février 2012, exhortant les États de la région et les organisations sous-régionales de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et de la CGG à coopérer et à collaborer afin de lutter contre cette menace.

Avec le concours du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, le Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la CEEAC, de la CEDEAO et du CGG s'est tenu à Yaoundé le 25 juin 2013. Le Sommet a abouti à la signature d'un mémorandum d'accord entre la CEDEAO, la CEEAC et la CGG, et à l'adoption du Code de conduite et de la Déclaration de Yaoundé, créant ainsi l'architecture de Yaoundé pour la sécurité et la sûreté maritimes dans la région du golfe de Guinée. Cela comprend les Centres multinationaux de coordination maritime (CMCM) des zones D et A ; le Centre régional de sécurisation maritime de l'Afrique centrale mis en place par la CEEAC en 2009 ; les CMCM des zones E, F et G créés par la CEDEAO en 2014 ; le Centre interrégional de coordination pour la mise en œuvre de la Stratégie régionale de sécurité et de sûreté maritimes en Afrique centrale et de l'Ouest, établi par la CEDEAO, la CEEAC et la Commission du golfe de Guinée en 2014.

Cet engagement a été amplement démontré à la fois en mots et en actes, et la région du golfe de Guinée perd progressivement sa position peu envieuse

de remplaçante de la côte est de l'Afrique, au large de la Somalie, en matière d'attaques de pirates et d'autres crimes maritimes.

À quoi faut-il attribuer cette baisse de la piraterie maritime ? Il y a une plus grande volonté politique des gouvernements de la région de prendre leurs responsabilités concernant la sécurisation de leur domaine maritime. Il y a un meilleur financement des forces navales et autres services de sécurité de la région, pour l'acquisition de matériel et répondre à d'autres besoins. Les organisations régionales, telles que la CEDEAO, la CEEAC et la Commission du golfe de Guinée, plaident davantage et plus résolument pour que les États assument la responsabilité première du maintien de la paix, de la sécurité et de la sûreté dans leur domaine maritime, et pour que les forces navales et autres services de sécurité et de sûreté maritimes des États de la région renforcent leur collaboration et mutualisent davantage leurs actifs navals. Il y a une meilleure formation et de meilleurs exercices maritimes internationaux conjoints des forces navales sous la houlette des États-Unis d'Amérique, de la France, du Royaume-Uni et du Brésil, entre autres. Cela entraîne aussi un renforcement de la confiance au sein du personnel.

Il y a une collaboration plus efficace entre les États de la région et d'autres États extérieurs à la région pour le parrainage des programmes, l'examen des textes juridiques et les poursuites contre les délinquants. À ce sujet, nous tenons à saluer l'aide précieuse de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime dans le cadre de ces efforts aux niveaux national, multinational et régional. Des lois ont été promulguées au sein des États afin de poursuivre les auteurs d'actes de piraterie et d'autres crimes en mer, qui opposent une dissuasion crédible aux potentiels délinquants, telles que la loi sur la répression de la piraterie et d'autres infractions maritimes de 2019, promulguée par la République du Nigéria. Le concept de présences maritimes coordonnées de l'Union européenne a également été lancé, en janvier 2021, stationnant aux abords des zones économiques exclusives de la région des frégates pour des patrouilles.

Toutes ces mesures ont abouti à une diminution considérable des actes de piraterie dans la région du golfe de Guinée.

Le temps n'est toutefois pas à nous reposer sur nos lauriers. Il y a d'autres crimes qui ont cours dans la région, et qui n'ont pas d'effet visible sur le commerce et le transport maritime international, mais qui ont une

incidence plus marquée sur le bien-être des populations côtières et la santé économique des gouvernements de la région.

Il y a la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Les personnes qui se sont exprimées avant moi y ont fait référence. Cette pêche prive les populations côtières de leurs moyens de s'alimenter et de subsister. Elle entraîne également la faim, le sous-emploi et le chômage chez les populations côtières, les poussant à rejoindre des bandes criminelles qui leur promettent des récompenses rapides et mirobolantes en échange d'activités illégales ou si elles s'embarquent pour des traversées de la Méditerranée vers l'Europe, au péril de leur vie. La pêche illicite, non déclarée et non réglementée prive également les gouvernements de la région de recettes considérables.

Le vol de pétrole est aussi en hausse, en particulier dans le delta du Niger, au Nigéria, et il a des effets dévastateurs sur les revenus des gouvernements, sachant que près de 40 à 50 % du pétrole brut exploité est volé par des collaborateurs locaux ou internationaux et leurs complices.

L'environnement est pollué par des méthodes inacceptables d'exploitation des ressources en hydrocarbures et par les actes de vandalisme sur les oléoducs. Il s'ensuit des dégâts pour l'environnement : pas de pêche, pas d'eau salubre ou utilisable et pas de cultures. Il y a également le trafic d'armes, la traite des personnes et l'immigration clandestine.

D'autres facteurs portent aussi préjudice aux populations côtières : les côtes subissent l'érosion et les villes côtières sont inondées à cause des changements climatiques. Les problèmes de gouvernance sont également un facteur, de même que le manque de services et d'infrastructures de base, d'établissements scolaires, d'hôpitaux, d'électricité et de routes.

Que devons-nous continuer de faire pour maintenir notre niveau de paix et de sécurité ? Pour conserver et relever le niveau de calme, de paix et de sécurité qui a été atteint jusqu'à présent, les États de la région, les organisations régionales et les organisations internationales doivent intensifier leurs efforts afin de poursuivre les actions qui ont produit jusqu'à présent ces résultats réconfortants. La criminalité en mer commence à terre, et donc il faut continuer les actions à terre pour décourager la criminalité en mer.

Sur le plan national, il convient de prendre en considération et de satisfaire les besoins élémentaires

des populations. À tous les niveaux de gouvernance, les gouvernements doivent fournir des installations sanitaires, de l'eau potable, de l'électricité et des établissements scolaires. Par ailleurs, d'autres parties prenantes qui font également des affaires de manière légitime dans la région devraient compléter les efforts des gouvernements.

Les conditions nécessaires à l'emploi des jeunes comme des adultes doivent être créées et entretenues de manière à éviter qu'ils ne se laissent aller à la criminalité pour survivre. La fourniture de matériel aux marines nationales et autres services de sécurité et de sûreté maritimes et l'entrée en fonctionnement des centres opérationnels maritimes nationaux doivent se poursuivre.

Sur le plan régional, il faut continuer de plaider pour une collaboration et une coopération plus durables entre les forces navales et autres services de sécurité maritime ; la mutualisation des actifs pour des activités de contrôle, de surveillance et de dissuasion efficaces dans le domaine maritime de la région ; l'allocation de fonds suffisants au Centre interrégional de coordination, aux Centres multinationaux de coordination maritime et aux Centres régionaux de sécurisation maritime pour leur fonctionnement et leurs programmes. Il y a également le projet de création d'un groupe d'intervention maritime réunissant les forces navales de la région aux fins d'interventions plus efficaces, si nécessaire.

Sur le plan international, l'Union africaine, les organismes des Nations Unies et les autres parties prenantes internationales devraient prêter assistance pour une collaboration mutuellement bénéfique entre eux et les gouvernements de la région, ainsi qu'entre eux et les populations côtières. En outre, les actifs navals devraient être fournis de manière bilatérale, multilatérale ou régionale, avec une formation pratique à leur utilisation.

Si ces efforts sont poursuivis, renforcés et pérennisés, la piraterie et les autres activités criminelles seront reléguées au passé dans la région. La Commission du golfe de Guinée, partie intégrante d'une solution dans le processus de sécurisation de l'espace maritime de cette région, souhaite réaffirmer qu'elle est disposée, prête et déterminée à s'associer à tous les efforts tendant à préserver et consolider les avancées obtenues ces dernières années.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M<sup>me</sup> Ukonga de son exposé. Ses observations seront également distribuées par écrit pour compenser les interruptions de la liaison pendant l'exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Yakubu.

**M. Yakubu** (*parle en anglais*) : Comme le Conseil de sécurité le sait, le milieu marin reste une véritable source de subsistance pour la plupart des nations littorales, de telle sorte que les pays doivent y maintenir une sécurité maximale pour leur prospérité économique. Toutefois, au fil des ans, le milieu marin autour de la Corne de l'Afrique et du golfe de Guinée est devenu moins sûr en raison de plusieurs crimes maritimes, en particulier la piraterie et les vols en mer.

Le golfe de Guinée est riche en ressources maritimes et forme un pôle stratégique pour le commerce mondial, reliant l'Afrique à de nombreuses parties du monde, y compris l'Europe et l'Amérique du Nord et du Sud. Il peut être considéré comme le pivot de la réussite de la Zone de libre-échange continentale africaine. Cependant, les immenses ressources de la région vont maintenant de pair avec une multitude de problèmes de sécurité maritime, et les cadres juridiques requis afin de poursuivre les délinquants maritimes sont inexistantes ou insuffisants.

Du fait de ces problèmes, le golfe de Guinée est qualifié de point le plus chaud de la planète en matière de crimes maritimes, étant donné que ses eaux sont devenues les plus dangereuses du monde en raison de la piraterie maritime, de la pêche illégale, des vols en mer et d'autres crimes connexes qui y sont commis de façon persistante. En 2020, la région a enregistré le plus grand nombre d'enlèvements, avec environ 130 membres d'équipage enlevés, ce qui représente environ 95 % des enlèvements en mer dans le monde. Ces préoccupations, entre autres, ont accru la détermination du Ghana et de la Norvège à entamer des négociations pour renouveler et mobiliser davantage d'appui en faveur des efforts déployés à l'échelle régionale et nationale pour relever ces défis, ce qui a abouti à l'adoption de la résolution 2634 (2022). J'ai le plaisir d'annoncer que le nombre d'enlèvements a considérablement diminué ces deux dernières années, grâce aux efforts concertés des pays du golfe de Guinée et à l'assistance de la communauté internationale.

En outre, la question de la sécurité maritime en Afrique a fait l'objet d'une attention particulière au cours de la treizième session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, qui ont à cette occasion exprimé leur vive préoccupation face à l'insécurité croissante dans les espaces maritimes autour de l'Afrique. La Conférence a condamné énergiquement les activités illégales et décidé d'élaborer une stratégie globale et cohérente portant sur les défis et perspectives géostratégiques dans le domaine maritime en Afrique. À cet égard, la quinzième session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement

de l'Union africaine a formulé une stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans pour la gestion de l'espace maritime du continent. Le Code de conduite de Yaoundé a aussi contribué aux efforts en la matière.

Ce code de conduite est toujours un instrument juridique applicable à la sûreté maritime dans le golfe de Guinée. Depuis son adoption, il a mis l'accent sur la répression des actes de piraterie, des vols à main armée et des activités maritimes illicites en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale. Les grands piliers du cadre, à savoir l'échange d'informations, l'interdiction, les poursuites et l'assistance aux victimes de la criminalité transnationale organisée dans le domaine maritime, ont continué de faire l'objet d'améliorations. La possibilité d'échanger des informations entre les pays du golfe de Guinée été mise à profit et a permis d'intercepter deux pétroliers qui avaient été détournés, le *MT Maximus* et, plus récemment, le *Hailufeng II*. Cet incident met en évidence le rôle utile qu'un échange efficace d'informations peut jouer pour les opérations maritimes.

Un autre aspect important à considérer dans le cadre de l'examen de la sûreté maritime dans le golfe de Guinée est la formation et les exercices conjoints. Les exercices comme l'African Partnership Station, l'Obangame Express et le Grand African Nemo sont toujours très utiles pour faire face aux menaces maritimes, notamment la piraterie, dans le golfe de Guinée. À cet égard, l'Union africaine, dans le cadre de son action pour renforcer les capacités de marines des pays africains, organisera l'exercice maritime continental Amani Africa III en début d'année prochaine. Le but de cet exercice sera de renforcer la coopération maritime continentale et régionale en vue de créer un environnement maritime stable pour une prospérité économique durable sur l'ensemble du continent. En outre, on estime que la mise en place de la zone de coordination maritime dans le contexte du Code de conduite de Yaoundé peut permettre d'améliorer durablement l'interopérabilité et les communications dans le domaine maritime.

Je voudrais dire quelques mots sur les efforts déployés par les présences maritimes coordonnées de l'Union européenne dans le golfe de Guinée. L'Union européenne a mis en œuvre son concept pilote de présences maritimes coordonnées en 2022. Ce concept met l'accent sur les zones déjà définies par l'architecture de Yaoundé. Actuellement, cinq pays membres de l'Union européenne participent aux présences maritimes coordonnées avec des ressources navales et comptent maintenir au moins une unité navale dans la région.



Pour terminer, je voudrais également appuyer les propos de l'oratrice précédente, qui a évoqué le groupe d'intervention maritime proposé par certains États du golfe de Guinée. L'engagement de plusieurs pays du golfe de Guinée en faveur de la création d'un groupe d'intervention maritime conjoint pour le golfe de Guinée repose sur leur volonté commune de remédier aux fragilités actuelles en matière de sécurité, de stabiliser la région pour faciliter le commerce et de réaliser pleinement leur potentiel de développement. Il reflète également la nécessité pour ces pays d'assumer leur responsabilité en ce qui concerne la situation actuelle eu égard aux obligations qui leur incombent en vertu des lois et conventions régionales, continentales et internationales. Le groupe d'intervention maritime pour le golfe de Guinée, dont la création a été proposée, sera un mécanisme régional multilatéral pour la prévention des actes de criminalité, pour des interventions rapides et des réponses opérationnelles face aux menaces contre la sûreté maritime et pour l'application de la loi, afin de donner corps au Communiqué 1012 du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Dans ce communiqué, le Conseil de paix et de sécurité demande à la Commission de l'Union africaine de s'occuper de certaines questions en collaboration avec les structures de sûreté maritime existantes dans le cadre l'architecture de Yaoundé, les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux de prévention, de gestion et de règlement des conflits. En bref, pour régler ces problèmes, il faut renforcer les cadres juridiques dans le golfe de Guinée, renforcer la présence en mer et poursuivre la collaboration et la coordination en matière de formation et d'opérations.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Yakubu de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

**Mme Juul** (Norvège) (*parle en anglais*) : Nous remercions les intervenants de leurs importantes contributions, et nous nous félicitons également des recommandations formulées par la Commission de consolidation de la paix, qui mettent en évidence l'importance de la collaboration entre le Conseil et la Commission.

Nous remercions le Ghana et tous nos collègues de leur étroite coopération sur cette question d'une grande importance, et en particulier en ce qui concerne la résolution 2634 (2022), adoptée cette année, qui est la première résolution portant sur la sûreté maritime dans le golfe de Guinée depuis 10 ans. La résolution 2634 (2022) est un appel fort à l'action. Le rapport du Secrétaire général établi en application de cette résolution (S/2022/818) a

confirmé les effets dévastateurs de l'insécurité maritime sur la stabilité et le développement économique de l'Afrique, et sur la sécurité des gens de mer. En tant que nation maritime, la Norvège est bien consciente de l'importance de la sécurité des eaux pour le commerce et le développement socioéconomique. Il faut non seulement stopper les auteurs d'actes de piraterie et de vol à main armée, mais il est également indispensable de mettre fin à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée pour une économie bleue durable. À cet égard, qu'il me soit permis de rappeler à quel point il est crucial de veiller à ce que toutes les activités en mer soient conformes à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui définit le cadre juridique applicable à toutes les activités menées sur les océans et les mers à l'échelle mondiale.

Nous nous félicitons des progrès récents en matière d'amélioration de la sûreté maritime dans le golfe de Guinée. Les actes de piraterie et de vols à main armée en mer dans la région ont diminué de moitié, passant de 27 cas au cours des trois premiers trimestres de 2021 à 13 cette année. Nous félicitons vivement les pays de la région pour leur rôle moteur à cet égard. Je pense notamment au projet Deep Blue mis en œuvre par le Nigeria, ainsi qu'à l'adoption par plusieurs pays du golfe de Guinée de lois permettant la répression des actes de piraterie. Nous remercions également le Gabon et le Ghana, membres du Conseil, qui ont été les premiers à appliquer de nouvelles lois et réglementations importantes. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel et le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale ont également fait état de nouveaux efforts en matière de sûreté maritime. En outre, nous constatons avec satisfaction que les partenaires internationaux répondent à l'appel à l'action du Conseil. Nous remercions tout particulièrement le Groupe des Amis du golfe de Guinée, créé par le Groupe des Sept (G7) et présidé par la Côte d'Ivoire et l'Allemagne.

Malgré les progrès accomplis récemment, tant sur le plan politique que dans les faits, le moment est venu d'intensifier encore nos efforts. Il est temps d'éliminer la menace que constitue l'insécurité maritime dans le golfe de Guinée. Comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport, le dixième anniversaire du Code de conduite de Yaoundé offrira l'occasion de faire le point de la situation et d'énoncer une vision stratégique pour la prochaine décennie.

Ce faisant, nous devons garder à l'esprit les causes profondes de ce phénomène, afin que nos progrès tiennent dans la durée. Comme cela a été mentionné dans les recommandations de la Commission de consolidation de la paix, il est essentiel de ne pas oublier d'envisager des possibilités destinées aux jeunes, pour éviter qu'ils ne soient attirés ou contraints de se tourner vers la piraterie ou toute autre forme de criminalité.

En collaboration avec le Ghana et d'autres chefs de file régionaux et internationaux, la Norvège continuera d'œuvrer en faveur de la sécurité maritime dans le golfe de Guinée, pendant et après notre mandat au Conseil de sécurité. Nous nous engageons à poursuivre notre appui au renforcement des capacités à travers l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Nous poursuivons les discussions avec la CEDEAO sur la manière dont nous pouvons soutenir ses efforts. De plus, nous continuerons d'apporter notre contribution par l'intermédiaire du Groupe du G7 des Amis du golfe de Guinée, notamment dans le cadre de sa réunion qui se tiendra au début du mois prochain à Abidjan. Nous sommes prêts à contribuer à faire du dixième anniversaire de l'architecture de Yaoundé une manifestation constructive et axée sur la mise en œuvre.

**M<sup>me</sup> Ngyema Ndong** (Gabon) : Je remercie la Sous-secrétaire générale, M<sup>me</sup> Martha Pobe, pour son exposé détaillé sur la lutte que mènent les Nations Unies contre la piraterie dans le golfe de Guinée. C'est toujours pour nous un plaisir de l'entendre s'exprimer en français dans cette enceinte.

Je voudrais aussi remercier pour leurs importantes présentations la Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, M<sup>me</sup> Ghada Fathi Waly, la Secrétaire exécutive de la Commission du golfe de Guinée, l'Ambassadrice Florentina Adenike Ukonga, ainsi que le responsable de la planification maritime à la Commission de l'Union africaine, le commandant Nura Abdullahi Yakubu.

Depuis la signature, en 2013, du Code de conduite de Yaoundé, les États du golfe de Guinée font face à des défis sécuritaires majeurs qui se sont multipliés avec la montée de l'extrémisme violent, du terrorisme et des affrontements intercommunautaires. Alors que, ces dernières années, les activités de piraterie se focalisaient sur les arraisonnements et attaques contre des navires pétroliers, on note aujourd'hui une mutation de ces activités criminelles, désormais recentrées sur les enlèvements contre rançon, qui ont connu une croissance fulgurante depuis 2016.

Relativement épargné pendant longtemps, le Gabon est depuis quelques années victime d'actes de piraterie qui se caractérisent par des prises d'otages ayant parfois une issue fatale. Cette amplification notable des activités de piraterie doit appeler l'attention du Conseil de sécurité, en vue du renforcement des capacités techniques et matérielles et du soutien financier des pays de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). C'est à ce prix que notre riposte pourra être efficace et coordonnée et apporter les résultats voulus contre la menace posée par les pirates dans les deux communautés économiques et régionales.

La réduction des moyens de subsistance des communautés côtières du golfe de Guinée, du fait de la crise climatique ainsi que de la pollution due à l'extraction pétrolière et gazière des multinationales, facilite l'enrôlement des populations par les réseaux de pirates et terroristes. Le climat et la sécurité ont donc un lien direct qui se manifeste par l'accroissement de l'insécurité de nos populations, et c'est nettement perceptible en Afrique, et particulièrement dans le golfe de Guinée. Le golfe de Guinée est aujourd'hui considéré comme l'une des zones maritimes les plus dangereuses, où les prises de navires, les enlèvements d'équipage contre rançon ou encore les vols de cargaison prospèrent allègrement.

Conscients de ces défis, les États de la région ont pris de nombreuses mesures pour renforcer la sécurité maritime. On relève notamment la multiplication des condamnations pour piraterie, l'augmentation des patrouilles navales, une meilleure coopération régionale, ainsi que le déploiement des marines internationales. Nous saluons également la mise en œuvre du Code de conduite de Yaoundé. Ces efforts régionaux ont ainsi permis la diminution du nombre d'incidents, de 81 en 2020 à 34 en 2021 selon les données fournies par le Bureau maritime international. Ces résultats significatifs sont le reflet d'une coopération renforcée entre toutes les parties prenantes régionales et les partenaires internationaux. Mon pays se félicite ainsi du rôle majeur que jouent les organismes régionaux, dont la CEEAC, la CEDEAO et la Commission du golfe de Guinée, dans la résolution et la prévention des actes de piraterie et des autres crimes maritimes.

En dépit de ces avancées notables, l'insécurité maritime dans le golfe de Guinée est une menace constante, qui mérite toute la vigilance du Conseil, comme le démontre l'attaque de pirates, en avril dernier,

à 260 milles nautiques au large des côtes du Ghana. Mon pays condamne fermement toutes ces activités maritimes illégales et appelle les acteurs en mer à se conformer aux dispositions du droit international maritime, des résolutions prises par le Conseil, notamment la résolution 2634 (2022) sur les actes de piraterie et les vols à main armée commis dans le golfe de Guinée, et du droit interne maritime des États concernés. À cet égard, le Gabon fait écho à l'appel du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine invitant les pays de la région à mettre en œuvre des stratégies et des cadres de sécurité maritime nationaux, régionaux et continentaux, et à élaborer des stratégies maritimes intégrées pour faire face aux menaces dans le domaine maritime. Cette insécurité sape le développement des économies côtières de la région, dont les pays sont confrontés à d'importants coûts directs et indirects et à des coûts d'opportunités liés à la présence de la piraterie et des vols à main armée, et elle impacte également l'industrie du transport maritime.

La question du financement de ces groupes criminels doit également nous interpeller. Des études fiables montrent en effet que les groupes de pirates gagnent environ 5 millions de dollars de revenus directs par an grâce aux vols et aux prises d'otages. Le partage d'informations et le renforcement de la coopération judiciaire entre les États, notamment dans le cadre des poursuites en matière pénale, doit être une priorité dans la lutte contre la piraterie maritime. Pour cela, un cadre juridique harmonisé visant à prévenir et réprimer les actes de piraterie et les vols à main armée en mer est nécessaire.

En outre, nous appelons à adhérer aux différents mécanismes internationaux et régionaux et à les ratifier, notamment le dispositif de Yaoundé, pour une mise en place plus effective des dispositions qui y sont contenues. De plus, nous encourageons tous les pays de la zone à poursuivre leurs efforts en s'attaquant aux causes sous-jacentes de l'insécurité maritime dans le golfe de Guinée, en prenant en considération les défis sociaux, économiques et environnementaux. Les liens entre les groupes terroristes basés au Sahel et la piraterie dans le golfe de Guinée doivent également être examinés, afin que l'on puisse y apporter des réponses rapides, adéquates et efficaces, à la hauteur des capacités organisationnelles dévastatrices de ces entités de mieux en mieux organisées.

Nous espérons que la célébration, en 2023, du dixième anniversaire du Code de conduite de Yaoundé relatif à la prévention et à la répression des actes de

piraterie, des vols à main armée à l'encontre des navires et des activités maritimes illicites en Afrique de l'Ouest et du Centre sera une nouvelle opportunité d'examiner la situation de la piraterie maritime dans le golfe de Guinée. Il est en effet important que le Conseil continue de se saisir de cet important défi à la paix et la sécurité internationales.

Je voudrais conclure en réaffirmant notre attachement à la lutte contre la piraterie maritime dans le golfe de Guinée, et je salue les efforts indéfectibles de tous les acteurs engagés dans cette lutte.

**M. Raguttahalli (Inde)** (*parle en anglais*) : Pour commencer, je remercie de leurs exposés respectifs la Sous-Secrétaire générale Martha Pobee, la Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime Ghada Fathi Waly, la Secrétaire exécutive de la Commission du golfe de Guinée, l'Ambassadrice Florentina Adenike Ukonga, et le commandant Nura Abdullahi Yakubu, responsable de la planification maritime à la Commission de l'Union africaine.

La piraterie maritime est un problème aussi vieux que l'histoire de la navigation maritime. Cependant, du fait de la croissance rapide du commerce international grâce à la navigation maritime, la piraterie a pris une ampleur sans précédent au cours des 20 dernières années.

La piraterie est non seulement une menace pour la liberté de la navigation maritime, mais elle a également des effets déstabilisants sur le commerce et la sécurité aux niveaux mondial et régional. On ne peut plus fermer les yeux sur les conséquences humanitaires néfastes de cette menace pour les gens de mer, qui sont la force vive du transport maritime. La menace de la piraterie ne pourra être éliminée qu'au moyen d'une coopération efficace et de la mise en œuvre de cadres juridiques en matière de sûreté maritime aux échelons tant régional qu'international.

La sûreté maritime figure parmi les grandes priorités de l'Inde au Conseil de sécurité. Pendant la présidence indienne du Conseil l'année dernière, le Premier Ministre de notre pays a présidé une séance sur la sûreté maritime, au cours de laquelle le Conseil a adopté une déclaration de son président (S/PRST/2021/15), le premier document du Conseil sur ce sujet. L'importance de cette question a été soulignée par l'adoption, en mai, de la résolution 2634 (2022), sur les actes de piraterie et les vols à main armée en mer commis dans le golfe de Guinée, une initiative cruciale du Ghana et de la Norvège.

À cet égard, nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général (S/2022/818) sur cette question, qui renferme de nombreuses recommandations utiles. Le rapport fait état de la diminution des actes de piraterie dans le golfe de Guinée, étayée par une série de facteurs, tels que l'incidence positive des condamnations pour piraterie dans les pays de la région et les effets dissuasifs de l'augmentation du nombre de patrouilles navales de la marine nigériane, associés à un renforcement de la coopération régionale. Il importe toutefois que nous ne baissions pas la garde contre la piraterie dans le golfe de Guinée et que nous continuions de prendre des mesures énergiques de lutte contre la piraterie.

Le rapport relève le risque croissant de voir la menace terroriste émanant du centre du Sahel se propager vers le golfe de Guinée, comme l'ont illustré les attaques terroristes contre les forces gouvernementales au Bénin et au Togo depuis 2021. Nous devons continuer de surveiller les liens entre les groupes extrémistes, terroristes et pirates dans le golfe de Guinée, car ils forment un réseau meurtrier susceptible de réduire à néant les récents progrès réalisés dans la lutte contre la piraterie dans le golfe de Guinée.

Le faible taux de condamnation dans les affaires de piraterie demeure une source de préoccupation, malgré les deux condamnations récentes prononcées au Togo et au Nigéria. Nous nous félicitons de ces condamnations, mais il reste beaucoup à faire pour mettre un terme à l'impunité dont jouissent les pirates.

La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer reste le principal cadre juridique pour lutter contre la piraterie dans le golfe de Guinée. Nous encourageons les pays de la région à prendre des mesures pour adopter des lois visant à ériger en infractions pénales l'ensemble des actes de piraterie, comme il est indiqué dans le rapport et comme le prévoit la Convention, afin de mettre fin efficacement à la piraterie dans la région.

L'architecture de Yaoundé a joué un rôle majeur dans le renforcement de la coopération régionale. Cependant, les dispositifs de coordination aux niveaux régional, sous-régional et interrégional se heurtent à plusieurs difficultés, telles que le manque de financement prévisible et durable, de compétences, de matériel et de soutien logistique adéquats et de partage d'informations en temps utile. La communauté internationale doit intensifier son appui aux pays de la région et aux structures régionales afin de surmonter ces goulets d'étranglement.

Nous saluons les efforts déployés par le Ghana pour faire de cette question une priorité pendant sa

présidence de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Nous nous félicitons de l'adoption récente de l'Acte additionnel de la CEDEAO relatif au transfèrement des personnes soupçonnées d'actes de piraterie et de transfert des biens et/ou preuves associés.

L'Inde coopère avec les pays de la région, en particulier dans le golfe de Guinée, sur les questions maritimes, notamment en déployant des patrouilles navales, ainsi que sur le renforcement des capacités de lutte contre la piraterie de ces derniers. Comme mentionné dans le présent rapport, la marine indienne a été déployée dans le golfe de Guinée pendant un mois, à partir du 4 septembre, contribuant ainsi aux efforts de lutte contre les actes de piraterie et les vols à main armée, ainsi qu'à des ateliers de formation et de sensibilisation dans la région. Le centre de centralisation du renseignement pour la région de l'océan Indien, situé en Inde près de New Delhi, est intégré à l'architecture de Yaoundé, par l'intermédiaire d'un officier de liaison d'un pays tiers stationné dans la ville, et continue de contribuer efficacement à la connaissance du domaine maritime dans la région.

Pour terminer, l'Inde continuera d'appuyer tous les efforts menés aux niveaux national, régional et international pour renforcer la sûreté maritime, notamment dans le golfe de Guinée, en consultation avec les pays de la région.

**M<sup>me</sup> Jacobs** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni se félicite de la tenue de la présente séance d'information sur les conclusions du rapport du Secrétaire général sur la situation et les causes profondes de la piraterie et des vols à main armée en mer dans le golfe de Guinée (S/2022/818), et remercie tous les intervenants d'aujourd'hui. Nous nous félicitons également de la note d'orientation établie par la Commission de consolidation de la paix.

Je voudrais formuler aujourd'hui trois brèves observations.

Premièrement, le Royaume-Uni est heureux de constater la diminution des actes de piraterie et la force de la coopération régionale dans la lutte contre ce problème. Nous sommes fiers de notre collaboration avec nos partenaires en vue de promouvoir la sécurité et la stabilité, qu'il s'agisse de placer la question au cœur de notre présidence du Groupe des Sept ou de la visite navale du *HMS Trent* pour prévenir les attaques contre le commerce maritime.

Deuxièmement, comme il est noté dans le rapport du Secrétaire général, les moteurs de la piraterie sont complexes et multidimensionnels. Nous préconisons de continuer à mettre l'accent sur les incidences de la pauvreté, du chômage des jeunes et de la dégradation de l'environnement sur les activités criminelles. Il est indispensable de collaborer à tous les niveaux, y compris à l'échelon local, et le Royaume-Uni continuera de travailler en étroite collaboration avec ses partenaires afin de promouvoir une approche globale dans le golfe de Guinée.

Enfin, nous réaffirmons qu'il importe que tous les efforts déployés pour lutter contre la piraterie et les vols à main armée soient conformes à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui constitue le cadre juridique dans lequel s'inscrivent toutes les activités menées dans les océans et les mers, et respectent strictement les dispositions du Code de conduite de Yaoundé.

**M. Mills** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie les intervenants des exposés éclairants et instructifs qu'ils ont présentés au Conseil de sécurité.

Les États-Unis sont attachés à préserver la navigation internationale, la sécurité et le développement durable dans le golfe de Guinée et les pays de la région, et même dans l'ensemble du bassin de l'océan Atlantique. La sûreté maritime dans le golfe de Guinée est essentielle si l'on veut que l'océan Atlantique continue d'être une source de sécurité et de prospérité pour les pays riverains et pour ceux qui dépendent de ses eaux pour subvenir à leurs besoins. Les États-Unis réaffirment leur volonté d'aider les États de la région à lutter contre les actes de piraterie et les vols à main armée commis en mer et à demander des comptes aux auteurs, aux facilitateurs et aux cerveaux des réseaux criminels, ainsi qu'à lutter contre d'autres activités déstabilisatrices et illicites connexes menées dans le golfe de Guinée.

Nous sommes d'accord avec les intervenants pour dire que, grâce aux efforts de collaboration de nombreux pays, notamment les condamnations prononcées contre des pirates au Nigéria et au Togo et le rôle de premier plan joué par la marine nigériane, la fréquence de ces actes a considérablement diminué. Nous constatons toutefois que moins d'un tiers des pays du golfe de Guinée ont adopté des lois visant à ériger la piraterie en infraction pénale, comme le prévoit la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

Nous ne pouvons pas baisser la garde face à toutes les menaces qui pèsent sur la sûreté maritime.

Les défis tels que la piraterie, les activités de pêche illégale, non déclarée et non réglementée, la criminalité transnationale organisée, les changements climatiques et la dégradation de l'environnement constituent autant de menaces pour les moyens de subsistance des populations, comme nous l'avons entendu. Le trafic maritime de drogues, par exemple, a des conséquences profondes et dévastatrices pour les citoyens des pays bordant l'océan Atlantique et au-delà.

Nous prenons note, d'après le rapport du Secrétaire général (S/2022/818), que les groupes de pirates ont réorienté leurs activités vers l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale. Les États-Unis se sont engagés à accroître leur collaboration et leur coordination avec les pays autour de l'Atlantique, car nous partageons tous les mêmes préoccupations concernant nos ressources communes. Nos forces navales en Afrique effectuent des entraînements et des exercices dans tout le golfe de Guinée avec nos partenaires africains, mais aussi avec des homologues du Brésil, du Portugal et d'autres pays alliés. Nous considérons de plus en plus la résilience climatique et les économies durables comme des éléments importants de la sûreté maritime. C'est pourquoi nous restons déterminés à œuvrer de concert avec nos partenaires africains pour lutter contre les changements climatiques, l'insécurité alimentaire et d'autres facteurs qui favorisent le recrutement par les pirates criminels et les groupes terroristes. À cette fin, nous saluons les mesures prises par le Bénin, le Ghana, le Nigéria et le Togo, avec l'assistance de l'ONUSC, pour élaborer des instructions permanentes harmonisées sur des questions telles que la collecte d'éléments de preuve en mer et la chaîne de responsabilité.

Les États-Unis saluent également les efforts concertés que déploient les organisations régionales et sous-régionales, notamment l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et la Commission du golfe de Guinée, et leurs partenaires pour renforcer la coopération en matière de sécurité maritime et poursuivre la mise en œuvre de l'architecture de Yaoundé. Les États-Unis saluent les progrès accomplis par les États riverains du golfe de Guinée dans la mise en œuvre de l'architecture de Yaoundé sur la sécurité maritime, et se félicitent des mesures qui sont prises pour apporter un appui à l'architecture à l'approche de son dixième anniversaire.

Enfin, nous sommes un membre actif du Groupe des Amis du golfe de Guinée, créé par le Groupe des Sept (G7), que nous avons coprésidé en 2020. Nous saluons le

travail qu'accomplissent les Présidents actuels, la Côte d'Ivoire et l'Allemagne, et nous attendons avec intérêt la réunion plénière du Groupe du G7 des Amis du golfe de Guinée qui doit se tenir les 1<sup>er</sup> et 2 décembre à Abidjan, en Côte d'Ivoire.

**M. Olmedo** (France) : Je remercie l'ensemble des intervenants pour leurs présentations.

La France félicite le Ghana et la Norvège pour leurs efforts visant à mobiliser la communauté internationale sur la question de la sécurité maritime dans le golfe de Guinée. Il s'agit là d'une zone stratégique, non seulement pour les pays côtiers, mais aussi pour les pays voisins qui sont enclavés et qui dépendent tout autant de cet accès à la mer. Nous nous félicitons aussi de l'adoption de la résolution 2634 (2022), négociée par le Ghana et la Norvège. Nous invitons l'ensemble des États Membres et des organisations régionales et internationales à mettre en œuvre les recommandations qui sont contenues dans ce texte.

Je souhaiterais aborder deux points.

Premièrement, il faut se féliciter de la baisse significative des actes de piraterie dans le golfe de Guinée, ce dont atteste le rapport du Secrétaire général (S/2022/818). La France appelle à poursuivre et à renforcer les efforts qui ont concouru à ce résultat. Je pense d'abord aux actions des pays de la région, à la fois sur le plan sécuritaire, mais aussi sur le plan légal et judiciaire, pour criminaliser les actes de piraterie et mener les enquêtes et poursuites. Je pense aussi aux cadres de coopération qui ont été mis en place, à commencer par l'architecture de Yaoundé. Il faut poursuivre son opérationnalisation et lui apporter un soutien. Je pense enfin au soutien apporté par la communauté internationale, l'ONU et ses agences, dont l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

Comme le rappelle le rapport du Secrétaire général, l'Union européenne est le seul partenaire à déployer une présence maritime soutenue et coordonnée en appui aux États du golfe de Guinée, ce dont nous nous félicitons. La France est fière de participer à cet effort. Aussi à titre bilatéral, nous avons plusieurs actions, notamment en Côte d'Ivoire et au Gabon. Par exemple, nous avons les éléments français au Gabon, et des navires français mènent régulièrement des formations et des exercices avec leurs partenaires gabonais.

Deuxièmement, le Conseil de sécurité doit rester mobilisé et continuer de suivre avec attention les enjeux de sécurité maritime dans le golfe de Guinée. Cette question

est en fait loin de se limiter à la piraterie. Le rapport souligne qu'il y a quand même des liens entre piraterie, changements climatiques et pêche illicite. Donc cela nous appelle à aborder la question avec une approche large, en intégrant aussi les questions du développement, du soutien aux communautés locales et la préservation des écosystèmes. Nous devons également rester attentifs aux liens entre criminalité organisée et terrorisme.

La France appelle à la poursuite des efforts de l'Union africaine, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, de la Commission du golfe de Guinée, du Groupe de cinq pays du Sahel et de l'initiative d'Accra pour mettre en œuvre des initiatives de sécurité à l'échelle régionale. La France restera engagée pour soutenir ces efforts et poursuivre le travail de coordination avec l'ensemble des partenaires de la région. Nous plaiderons pour que les efforts régionaux bénéficient d'un financement durable, y compris sur ses contributions obligatoires de l'ONU.

Nous poursuivrons aussi le soutien opérationnel que nous apportons à la demande des pays concernés. Un autre exemple, c'est celui de la Côte d'Ivoire, où nous avons des initiatives telles que l'Académie internationale de lutte contre le terrorisme franco-ivoirienne et l'Institut de sécurité maritime interrégional d'Abidjan.

**M. Spasse** (Albanie) (*parle en anglais*) : Je remercie de leurs exposés la Sous-Secrétaire générale Pobeë, la Directrice exécutive Waly, la Secrétaire exécutive Ukonga et le commandant Yakubu.

À l'approche du dixième anniversaire du Code de conduite de Yaoundé, l'Albanie attache une grande importance à la présente discussion, qui peut être l'occasion de réaffirmer nos engagements, de saluer les progrès accomplis et de penser à l'avenir. La résolution 2634 (2022), adoptée en mars, a marqué une étape importante s'agissant d'appeler l'attention du Conseil sur la sécurité maritime. Nous devons maintenir cet élan.

Nous saluons vivement la diminution récente des actes de piraterie et des vols à main armée en mer dans le golfe de Guinée, qui peut être attribuée aux initiatives nationales, régionales et internationales. Néanmoins, en dépit de ces progrès, la criminalité reste une source de préoccupation en raison de la poursuite de diverses activités, non seulement les actes de piraterie et les vols à main armée, mais également les enlèvements de marins, la pêche illégale, la contrebande et la criminalité transnationale organisée. Ces activités illicites mettent à

profit les lacunes de la gouvernance, la présence insuffisante de l'État et la faiblesse des institutions, et elles compromettent le développement économique de l'ensemble de la région.

L'Albanie appuie pleinement l'architecture de Yaoundé, grâce à laquelle des progrès importants ont été accomplis dans le golfe de Guinée. Nous sommes toutefois préoccupés par le fait que ce cadre ne dispose pas des ressources et de l'appropriation nécessaires pour tirer pleinement parti de son potentiel. Il faut faire davantage pour donner une orientation politique appropriée et fournir un appui juridique et opérationnel adéquat. Nous encourageons la coopération intrarégionale entre la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et la Commission du golfe de Guinée afin de renforcer la sécurité maritime et de mettre pleinement en œuvre l'architecture de Yaoundé.

Il est préoccupant de constater que de nombreux pays de la région n'ont toujours pas adopté la législation nécessaire pour ériger la piraterie et les vols à main armée en mer en infractions en vertu de leur droit national. À cet égard, nous engageons les pays du golfe de Guinée à prendre les mesures nécessaires et à faire en sorte que les auteurs de tels actes en répondent. Le renforcement de l'état de droit doit être une priorité.

Comme le Secrétaire général l'a souligné, ce n'est qu'en adoptant une approche multiforme que nous pourrions nous attaquer aux causes profondes de la piraterie et de la criminalité maritime dans le golfe de Guinée, qui privent les communautés locales de leurs moyens de subsistance. Nous soulignons la nécessité d'axer les efforts menés aux échelons national, régional et international sur la lutte contre les problèmes socio-économiques et environnementaux sous-jacents tout en ouvrant des perspectives pour les femmes et les jeunes. Il importe également de lutter contre l'insécurité croissante dans la région, de réprimer les activités illicites et de démanteler les réseaux criminels, qui profitent des vulnérabilités existantes pour élargir la portée de leurs activités. La collaboration régionale et internationale est essentielle pour empêcher que les recettes générées par la piraterie et les vols à main armée en mer contribuent au financement du terrorisme dans toute la région.

Enfin, l'efficacité de l'architecture de Yaoundé repose sur l'action et la participation des parties prenantes. Ce n'est qu'en renforçant la coopération entre les pays de la région, les organisations compétentes, la communauté internationale et le secteur privé que nous

pourrions réduire et prévenir efficacement cette menace en mer et sur la terre ferme.

**M. de Almeida Filho** (Brésil) (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à remercier la Sous-Secrétaire générale Pobee, M<sup>me</sup> Waly, l'Ambassadrice Ukonga et le commandant Yakubu de leurs exposés importants et instructifs. Je salue également la participation à la séance des délégations de l'Allemagne, du Nigéria et de l'Union européenne.

Le Brésil porte une attention croissante aux répercussions que la piraterie et les vols à main armée dans le golfe de Guinée ont sur la sécurité internationale. En tant que membre de la zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud, notre priorité est de renforcer les efforts de lutte contre la piraterie dans la région et de prévenir la propagation de la piraterie. Nous nous employons à faire de l'Atlantique Sud une zone de paix. Nous constatons avec satisfaction que le rapport (S/2022/818) fait état d'une baisse, depuis avril 2021, des cas de piraterie et de vols à main armée en mer dans la région. Cette tendance est due à une série de facteurs, tels que les effets dissuasifs de l'augmentation du nombre de patrouilles navales.

Nous croyons comprendre que les États du golfe de Guinée jouent un rôle d'avant-garde et portent la responsabilité principale de la lutte contre les actes de piraterie et les vols à main armée dans la région. Nous les félicitons de leurs efforts constants, en particulier leur action concertée en vue de la mise en place de l'architecture de Yaoundé, qui est essentielle à la lutte contre la piraterie dans le golfe de Guinée, car elle réunit des acteurs régionaux clés tels que la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et la Commission du golfe de Guinée. Nous notons également que le dixième anniversaire de l'architecture de Yaoundé, l'année prochaine, sera l'occasion d'évaluer les progrès réalisés et les défis à relever s'agissant de renforcer les activités de lutte contre la piraterie dans la région.

L'amélioration des modalités de coopération et le renforcement des capacités navales seront essentiels pour appuyer les efforts déployés par la région en vue de remédier à ce problème complexe. Membre du Groupe des Amis du golfe de Guinée, créé par le Groupe des Sept, le Brésil est prêt à continuer à appuyer les pays de la région par l'intermédiaire d'un large éventail d'initiatives de coopération et d'opérations navales conjointes. Nous tenons à souligner l'approche adoptée par l'opération Guinex, menée par la marine brésilienne, qui dépasse le cadre d'une mission de patrouille et mène des

activités de formation et des exercices conjoints avec nos partenaires du golfe de Guinée. Lors des exercices de cette année, le Brésil a envoyé, en juin, sa frégate *União*, à la demande de ses partenaires locaux, afin de compenser le fait qu'aucun autre navire étranger ne patrouillerait dans la région. Outre l'opération Guinex et les programmes de formation bilatéraux, le Brésil participe également aux exercices maritimes conjoints Obangame Express et Grand African Nemo.

Le Brésil se félicite que le rapport examine de manière approfondie les causes profondes de la piraterie et des vols à main armée dans la région, ainsi que tout lien possible ou éventuel avec le terrorisme en Afrique de l'Ouest, en Afrique centrale et au Sahel. Nous prenons note du fait que rien n'indique, à ce jour, qu'il y a des liens sur les plans opérationnel, organisationnel ou idéologique entre des groupes de terroristes ou de pirates dans le golfe de Guinée. Nous souscrivons aux conclusions du rapport, selon lesquelles il existe plusieurs facteurs multidimensionnels qui contribuent à des actes de piraterie et à des vols à main armée, notamment une pauvreté généralisée et un sous-emploi et un chômage élevés. Nous convenons également que ces causes profondes peuvent constituer un cercle vicieux, car les effets de la piraterie et des vols à main armée dans le golfe de Guinée posent des difficultés financières considérables à l'ensemble de la région, principalement en raison des perturbations causées à la navigation, au commerce, au transport et aux recettes publiques. Les coûts liés à la piraterie et aux vols à main armée en mer dans le golfe de Guinée détournent des ressources qui pourraient être utilisées pour promouvoir le développement de la région.

S'agissant de ce qui a été dit sur les changements climatiques, le Brésil tient à souligner que le renforcement des moyens de mise en œuvre est de la plus haute importance, notamment dans le contexte de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Pour terminer, je voudrais dire qu'alors que cette année marque le quarantième anniversaire de l'adoption de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, le Brésil tient à réaffirmer son plein attachement aux objectifs, buts et principes consacrés par la Convention. Il est clair pour nous que la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer définit le cadre juridique dans lequel doivent s'inscrire toutes les activités intéressant les mers et les océans, y compris la lutte contre la

piraterie et les vols à main armée en mer. Par conséquent, il importe que les États du golfe de Guinée poursuivent leurs efforts en vue de veiller à ce que leurs cadres juridiques nationaux et régionaux soient conformes à cette convention.

**M. Kuzmin** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions les intervenants de leurs réflexions précieuses et de leurs contributions à ce débat.

Au cours de la période considérée, le nombre d'actes de piraterie et de vols visant des navires dans le golfe de Guinée a légèrement diminué. En revanche, les causes profondes de ce phénomène n'ont pas été éliminées, ce qui fait que, malheureusement, les risques pour la sécurité de la navigation internationale, notamment ceux associés aux cas d'enlèvements contre rançon, persistent.

Nous nous félicitons des efforts déployés par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour fournir une assistance technique aux États du golfe de Guinée, notamment par l'intermédiaire du Fonds du Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime. Nous sommes convaincus que le renforcement des capacités des États côtiers et de leur aptitude à réprimer et prévenir les actes de piraterie et les vols à main armée en mer est la clef du succès. Nous participons activement à ces efforts indispensables. Ainsi, au cours de la période considérée, la Russie a versé des contributions au Fonds afin de faciliter la fourniture d'une assistance technique au Gabon, au Ghana, à la Guinée équatoriale et au Nigéria. Nos efforts sont restés axés sur la nécessité de renforcer les capacités de combat des organes chargés de l'application des lois maritimes de ces États, grâce auxquelles la situation dans le golfe de Guinée pourra être stabilisée de manière durable.

Compte tenu des particularités régionales de la piraterie et des vols à main armée en mer, nous continuons à préconiser la mise en place d'un mécanisme spécialisé, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, afin de traiter l'ensemble des questions liées à la lutte contre la criminalité maritime.

**M<sup>me</sup> Nusseibeh** (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Ghana d'avoir organisé la séance d'aujourd'hui sur ce sujet important, ainsi que tous les intervenants de leurs précieuses observations.

Les Émirats arabes unis se félicitent de la coopération internationale en cours en vue de lutter contre la piraterie et les vols à main armée en mer dans le golfe de Guinée. Nous jugeons encourageants les progrès



réalisés en ce qui concerne la stabilisation de l'une des zones maritimes les plus importantes d'Afrique. Au cours de l'année écoulée, en particulier depuis avril 2021, le nombre d'actes de piraterie et d'enlèvements de membres d'équipage en mer dans le golfe de Guinée a considérablement diminué ; le nombre d'actes de piraterie et de vols à main armée en mer est ainsi passé de 123 en 2020 à 45 en 2021.

La tendance à la baisse s'est poursuivie en 2022, l'Organisation maritime internationale ne signalant que 13 cas de piraterie et de vol à main armée au cours des six premiers mois de l'année. Il s'agit d'une diminution notable, qui montre que les efforts déployés aux niveaux international, régional et national peuvent améliorer la sécurité maritime dans le golfe de Guinée. Mais nous devons également avoir conscience du fait que l'éloignement de la menace posée par la piraterie peut également être dû au fait que les groupes criminels actifs dans la région se concentrent sur d'autres activités, comme l'a dit M<sup>me</sup> Pobeé dans son exposé.

La piraterie reste toutefois un problème grave, et devrait donc nous préoccuper. La perte financière cumulée causée par les actes de piraterie dans le golfe de Guinée est estimée à près de 2 milliards de dollars par an, sans compter les préjudices financiers indirects causés aux communautés côtières. À l'approche du dixième anniversaire du Code de conduite de Yaoundé, l'année prochaine, nous félicitons les signataires du Code de conduite d'avoir fait progresser le cadre permettant d'endiguer les menaces à la liberté de navigation, de protéger la sécurité des habitants de la région et de promouvoir les exportations commerciales et la croissance économique des États côtiers. Afin de préserver les acquis obtenus jusqu'à présent et de rester uni sur cette question, le Conseil de sécurité doit continuer à appuyer la mise en œuvre de la résolution 2634 (2022), dont le Ghana et la Norvège ont été les fers de lance, notamment en assurant la coordination avec les autres parties prenantes, telles que la Commission de consolidation de la paix et tous les organismes des Nations Unies compétents.

La lutte contre la piraterie et les vols à main armée en mer dans le golfe de Guinée est sans aucun doute une entreprise de longue haleine qui nécessite une action conjointe des États côtiers concernés, des organisations régionales et des partenaires internationaux. Les Émirats arabes unis souhaitent insister sur trois points concernant les conséquences de la piraterie dans le golfe de Guinée et ses causes profondes, afin que nous puissions mieux éclairer notre réponse politique.

Premièrement, comme cela a été rappelé ici aujourd'hui, nous savons que derrière les menaces qui pèsent sur la sûreté maritime dans le golfe de Guinée se cache un large éventail d'activités criminelles. Parmi celles-ci figurent la contrebande d'armes et le trafic de ressources naturelles, deux activités qui sont de plus en plus utilisées au profit de groupes terroristes transfrontaliers. Les Émirats arabes unis sont préoccupés par les informations selon lesquelles les groupes terroristes au Sahel représentent une menace croissante pour les pays situés le long du golfe de Guinée. Nous sommes également très préoccupés par le risque que l'extrémisme se propage dans toute la région, et par ses effets déstabilisants à court et à long terme sur les communautés. Les Émirats arabes unis estiment que le fardeau de la lutte contre le terrorisme ne peut pas et ne doit pas incomber à un seul pays ou à une seule région. C'est pourquoi nous soutenons, et nous continuerons à soutenir, les pays côtiers d'Afrique de l'Ouest dans leurs efforts antiterroristes. Nous remercions tout particulièrement le Ghana pour le rôle moteur énergique et tourné vers l'avenir qu'il joue à cet égard.

Deuxièmement, je tiens à insister sur l'importance que revêtent les efforts régionaux de lutte contre la piraterie. Les dirigeants régionaux sont les mieux placés non seulement pour appréhender les menaces posées par la piraterie, mais aussi pour alerter les États voisins à propos des activités de piraterie, afin que des initiatives précoces de prévention puissent être mises en place. Ils sont également les mieux placés pour offrir des contextes importants aux efforts de prévention communautaires, lesquels sont essentiels pour lutter contre les activités criminelles et terroristes et le recrutement. J'ajouterai que ces efforts communautaires doivent tenir compte des difficultés particulières auxquelles les femmes et les filles sont confrontées dans ces environnements.

Troisièmement, pour trouver une solution durable au problème de la piraterie et des vols à main armée en mer, nous devons nous attaquer à ses causes profondes. Selon nous, les changements climatiques constituent l'un des défis majeurs qui contribuent à ces problèmes. Le littoral du golfe de Guinée est de faible altitude et vulnérable à l'élévation du niveau de la mer, ce qui, associé à la dégradation continue de l'environnement dans le delta du Niger et à d'autres perturbations liées au climat, exacerbe les fragilités dans la région et expose les communautés côtières à la perte de stocks halieutiques et de perspectives agricoles. Cela entraîne à son tour la perte de moyens de subsistance, ce qui accroît la pauvreté et l'instabilité. Ce type d'environnement

est très vulnérable à l'exploitation par les groupes de pirates, qui attirent les communautés désespérées vers des activités criminelles comme moyen de survie. C'est pourquoi les solutions de lutte contre la piraterie dans le golfe de Guinée doivent intégrer des mesures qui contribuent à améliorer la collaboration régionale en matière de changements climatiques et la résilience climatique des communautés les plus exposées.

Nous remercions une nouvelle fois le Ghana d'avoir inscrit cette question au programme du Conseil, et nous réaffirmons le soutien des Émirats arabes unis à tous les efforts déployés en faveur de la paix, de la stabilité et de la prospérité dans cette région.

**M<sup>me</sup> Moran** (Irlande) (*parle en anglais*) : Je tiens à adresser nos remerciements à nos intervenants pour leurs exposés très instructifs de ce matin. Je remercie également le Secrétaire général de son rapport (S/2022/818). Il est rare que, en tant que membres du Conseil de sécurité, nous nous réunissions pour saluer des évolutions positives. Nous nous en réjouissons vivement, de même que nous nous félicitons de la baisse des cas de piraterie et de vols à main armée en mer dans le golfe de Guinée.

L'Irlande salue les travaux menés actuellement par les États côtiers du golfe de Guinée, les corédacteurs de la résolution 2634 (2022) – le Ghana et la Norvège –, l'Union africaine et les principaux partenaires, dont l'Union européenne, qui ont pris des mesures efficaces pour s'attaquer au problème de la piraterie et de la sûreté maritime. Le succès des efforts régionaux et multinationaux en cours pour éliminer la criminalité maritime est étayé par une série de facteurs, tels que l'incidence positive des condamnations pour piraterie et les effets dissuasifs de l'augmentation du nombre de patrouilles navales. À cela s'ajoute le renforcement de la coopération dans le cadre de l'architecture de Yaoundé, qui a optimisé la coopération maritime dans tout le golfe de Guinée.

En outre, l'Union européenne continue d'appuyer les efforts déployés à l'échelle régionale pour relever les nombreux défis liés à la sûreté maritime, notamment en garantissant la mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan d'action de l'Union européenne, qui contribuent au renforcement des capacités des États côtiers de la région.

Face à la menace que constituent les actes de piraterie et les vols à main armée en mer, il est couramment fait appel à des sociétés militaires et de sécurité privées pour assurer la sûreté maritime. Cette pratique accroît le risque de violations des droits humains. L'Irlande souligne que, si l'élimination de la menace posée par la piraterie est une priorité de premier ordre, elle doit se

faire dans le respect du droit international, y compris le droit international des droits de l'homme.

Le moment est venu de maintenir la dynamique et de consolider les acquis. L'Irlande préconise le renforcement de la coopération et de la coordination entre les initiatives menées aux niveaux national, régional et international afin de continuer à remédier à l'insécurité maritime dans le golfe de Guinée.

Toutefois, il n'est pas garanti que les différentes initiatives réussissent à inverser la tendance à long terme, ni que les acquis obtenus l'année dernière seront durables, si l'on ne s'attaque pas aux causes profondes de la piraterie et des vols à main armée. Dans son rapport, le Secrétaire général note que les facteurs à l'origine des actes de piraterie sont complexes et qu'ils sont souvent influencés par l'évolution de la dynamique à terre. Parmi ceux-ci figurent des facteurs multidimensionnels, tels que la pauvreté généralisée, un chômage élevé, un accès insuffisant aux services publics, des menaces pour la sécurité, des lacunes juridiques et juridictionnelles et la corruption. Les changements climatiques et d'autres menaces pour l'environnement constituent aussi des facteurs déterminants. De fait, leurs liens avec la sécurité, y compris la sûreté maritime, sont de plus en plus évidents. Dans ce contexte, les activités criminelles, notamment la piraterie maritime et les vols à main armée en mer, sont trop souvent perçues comme un moyen de survie.

Notre réponse à ces facteurs doit être multidimensionnelle. Ce n'est qu'en adoptant une solution globale, intégrée et inclusive à ces causes profondes que nous pourrions régler durablement le problème. L'Irlande souligne que ces solutions doivent remédier aux problèmes socioéconomiques de la région et ouvrir des perspectives économiques, notamment pour les femmes et les jeunes des communautés côtières. Cette démarche doit inclure la mise en œuvre intégrale des objectifs de développement durable.

L'Irlande réaffirme que la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer définit le cadre juridique applicable à toutes les activités menées sur les océans et les mers. Cela inclut la lutte contre la piraterie et les vols à main armée en mer. La Convention exige de tous les États qu'ils coopèrent dans toute la mesure du possible à la répression des actes de piraterie. Il est manifeste que ce n'est pas le cas de certains États, ce qui nuit à l'efficacité de la lutte contre la piraterie dans le golfe de Guinée. Il est particulièrement regrettable que moins d'un tiers des pays du golfe de Guinée aient promulgué une législation érigeant la piraterie en infraction pénale dans toute la mesure prévue par

la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Il est essentiel de garantir le plein respect de la Convention, car elle établit des règles dans l'intérêt mutuel de tous les États. L'utilisation libre et pacifique des mers et des océans est vitale pour nous tous.

**M. Kiboino (Kenya) (*parle en anglais*) :** Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette importante séance. Je remercie également tous nos intervenants de leurs réflexions et de leurs points de vue. Nous prenons acte du rapport du Secrétaire général (S/2022/818), tel qu'il a été présenté par la Sous-Secrétaire générale Martha Pobee.

La piraterie, les vols à main armée et la criminalité transnationale organisée en mer constituent une grave menace pour la navigation internationale et pour la sécurité et le développement durable des zones côtières et de leur arrière-pays, ainsi que des pays sans littoral. Le Kenya condamne fermement de tels actes, où qu'ils soient perpétrés. Ces menaces sont particulièrement sérieuses dans le golfe de Guinée, qui a été désigné comme le point chaud de la piraterie dans le monde. Malgré la baisse signalée des incidents de piraterie dans le golfe de Guinée, cette région a concentré la totalité des enlèvements en mer recensés dans le monde en 2021.

En outre, la menace de la piraterie, en particulier dans le golfe de Guinée, est rendue existentielle par ses liens, ou ses liens potentiels, avec des groupes terroristes, des groupes armés et des réseaux criminels. C'est pourquoi le Kenya s'est félicité de l'adoption de la résolution 2634 (2022), dont les négociations ont été menées par le Ghana et la Norvège. Cette résolution réaffirme que la lutte contre la piraterie et les vols à main armée en mer est importante tant pour l'économie et la stabilité régionales que pour la sécurité des gens de mer. Tandis que nous discutons de l'utilité de cet instrument et d'autres pour lutter contre la piraterie dans le golfe de Guinée, je tiens à insister sur cinq points pertinents.

Premièrement, le Kenya estime que la solution à la menace de la piraterie dans le golfe de Guinée passe par une approche globale visant à s'attaquer à ses causes profondes. Cette approche s'inscrit dans le droit fil de la stratégie maritime intégrée de l'Union africaine, dont l'objectif est d'accroître la création de richesses à partir des mers et des océans d'Afrique en développant une économie bleue durable et florissante de manière sûre et écologiquement viable.

L'appui fourni aux pays côtiers pour qu'ils puissent patrouiller dans leurs eaux est une bonne chose, mais ce n'est pas suffisant. Ces pays doivent être soutenus pour investir dans des économies bleues sûres et durables

afin de lutter contre la pauvreté et le sous-développement. Dans cette optique, il importe que les États côtiers aient la capacité de gérer l'exploitation durable de leurs ressources naturelles, tant en mer que sur terre, au profit de leurs propres économies. Cela nécessite des institutions résilientes, des cadres réglementaires efficaces et une forte volonté politique.

Deuxièmement, la formation et le renforcement des capacités sont essentiels. Le Kenya salue les initiatives telles que le Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), qui favorise le renforcement des capacités pour lutter contre les crimes commis en mer, notamment les actes de piraterie, et les éradiquer. Nous préconisons la conclusion d'accords multilatéraux et bilatéraux pour accroître l'assistance technique et le soutien au renforcement des capacités fournis aux pays de la région.

Troisièmement, il est fondamental d'adhérer à une stratégie intégrée de sécurité maritime fondée sur les mécanismes régionaux existants de lutte contre les actes de piraterie et les vols armés en mer. Nous félicitons les pays de la région pour leur coopération, notamment par le biais du Code de conduite de Yaoundé, dans le cadre duquel des centres régionaux ont été créés pour favoriser le partage des informations et la mise en commun des ressources. Nous lançons un appel en faveur d'un appui international pour combler les déficits de financement et assurer la pleine opérationnalisation de ce cadre régional.

Quatrièmement, comme nous l'a appris notre expérience de la lutte contre la piraterie au large de la Somalie et ailleurs, il est essentiel que les cadres nationaux et juridiques nécessaires soient en place afin de garantir des poursuites efficaces contre les personnes directement et indirectement impliquées dans des actes de piraterie. Nous encourageons les pays de la région qui ne l'ont pas encore fait à promulguer et à appliquer des lois qui érigent les actes de piraterie et les vols à main armée commis en mer en infractions pénales dans leur droit interne, conformément à la résolution 2634 (2022). L'assistance apportée par l'ONUDD aux pays de la région est appréciée, et nous l'encourageons à poursuivre dans cette voie.

Cinquièmement, nous félicitons les pays de la région pour le rôle moteur qu'ils jouent en concourant à la baisse du nombre d'actes de piraterie et de vols armés en mer dans le golfe de Guinée. Parmi les exemples notables, citons l'infrastructure intégrée de sécurité nationale et de protection des voies navigables du Nigéria, également

connue sous le nom de projet Deep Blue, ainsi que l'application de nouvelles lois et réglementations par le Ghana et le Gabon. Nous plaidons pour une coopération plus étroite entre les pays de la région grâce au partage des meilleures pratiques et des compétences, à la coordination et à une synergie d'action.

Pour terminer, le Kenya réaffirme qu'un plan global prenant pleinement en compte les causes profondes du problème, notamment la nécessité de réinsertion sociale et de création d'emplois, sera le moyen le plus efficace de lutter contre cette menace. À cet égard, le Kenya salue et appuie sans réserve la note d'orientation publiée par la Commission de consolidation de la paix sur ce sujet.

**M. Geng Shuang** (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie les intervenants de leurs exposés.

Le golfe de Guinée est une voie navigable internationale et une aire de ressources énergétiques importantes. Le maintien de la sécurité et de la stabilité dans le golfe de Guinée est d'une grande importance pour la paix et le développement régionaux et mondiaux. Depuis l'année dernière, grâce aux efforts conjoints des pays de la région et de la communauté internationale, la sûreté maritime dans le golfe de Guinée s'est améliorée et les actes de piraterie ont visiblement diminué. Dans le même temps, la piraterie reste présente dans la région et porte toujours gravement atteinte à la paix et au développement des pays côtiers et de leurs voisins sans littoral. La communauté internationale doit continuer de renforcer la coordination et la coopération, et prendre sans délai des mesures efficaces afin de préserver conjointement la sécurité et la stabilité dans le golfe de Guinée et dans l'ensemble de la région. Je voudrais formuler les trois observations suivantes.

Premièrement, nous devons renforcer davantage la coopération régionale et la coordination internationale et créer des synergies pour préserver la sécurité maritime dans le golfe de Guinée. La piraterie relève de la criminalité organisée transocéanique et transfrontière. Elle est mouvante et difficile à localiser. Ce n'est qu'en renforçant la coordination et la coopération que nous pourrions lutter efficacement contre la piraterie. Nous sommes heureux de constater que les marines de différents pays de la région ont augmenté leur contribution et déployé des efforts constructifs pour prévenir et combattre la piraterie.

Des progrès ont également été réalisés dans la coopération régionale en matière d'application du droit maritime. Les opérations de lutte contre la piraterie concernent les affaires intérieures d'un pays, telles que

la souveraineté nationale, le droit interne et l'application de la loi pour la sécurité. Sur la base du respect de la souveraineté et du leadership des États côtiers, la communauté internationale doit aider toutes les parties concernées à mettre pleinement en œuvre le Code de conduite de Yaoundé, et apporter son appui aux organisations régionales telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et la Commission du golfe de Guinée, qui jouent un rôle de premier plan dans le renforcement des capacités et de l'efficacité de la lutte contre la piraterie. Dans le même temps, il est également nécessaire de se prémunir contre la propagation des forces terroristes du Sahel vers le golfe de Guinée et de l'enrayer.

Deuxièmement, nous devons tirer davantage parti des atouts et du rôle des organismes des Nations Unies pour fournir des conseils et un appui dans la lutte contre la piraterie. En mai, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2634 (2022), sur la lutte contre la piraterie dans le golfe de Guinée, qui prévoit des dispositions et des arrangements pour lutter contre la piraterie, renforcer la législation de lutte contre la piraterie, formuler une solide stratégie de sécurité maritime et approfondir la coopération internationale et régionale. La communauté internationale doit mettre conjointement en œuvre cette résolution et apporter aux pays côtiers et aux organisations régionales un concours en matière de partage d'informations, d'échanges de données d'expériences, d'assistance technique et de renforcement des capacités. Des organismes comme le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, l'Organisation maritime internationale et INTERPOL doivent tirer pleinement parti de leurs avantages professionnels, aider les pays côtiers à renforcer la mise en place de mécanismes régionaux de lutte contre la piraterie, assurer la formation des forces chargées de la sécurité maritime et améliorer la répression conjointe, la surveillance et d'autres capacités opérationnelles.

Troisièmement, nous devons clarifier de façon plus précise la notion de « priorité au développement » et nous attaquer progressivement aux causes profondes de la piraterie. Le rapport du Secrétaire général (S/2022/818) montre que 242 millions de personnes dans le golfe de Guinée vivent en dessous du seuil de pauvreté. Ces graves problèmes de développement socioéconomique et de subsistance dans certains pays côtiers sont l'une des principales causes profondes du problème de la piraterie. En ce qui concerne la richesse

et la concentration des ressources énergétiques ainsi que le fort potentiel de développement du golfe de Guinée, la clef consiste à transformer les avantages liés à ces richesses naturelles en une force motrice pour le développement, l'emploi et le bien-être des pays côtiers.

L'économie marine dans le golfe de Guinée offre de grandes possibilités, mais le développement et les investissements sont clairement insuffisants. La communauté internationale doit adapter les mesures aux conditions locales, accroître l'aide aux pays côtiers en matière de construction de ports, d'aquaculture et de pêche, appuyer le développement de l'économie marine dans le golfe de Guinée, favoriser la coopération internationale, développer et utiliser de manière rationnelle les ressources marines, aider les pays de la région à réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans les meilleurs délais et éliminer complètement les causes profondes qui constituent le terreau de la piraterie.

La Chine a toujours pris une part active dans la coopération internationale pour lutter contre la piraterie dans le golfe de Guinée. Ces dernières années, des convois navals chinois ont été invités à organiser des exercices conjoints de lutte contre la piraterie avec les marines du Nigéria, du Cameroun et d'autres pays, et ont fourni aux pays côtiers une aide en matériel et en équipement pour lutter contre la piraterie. En mai, l'armée chinoise a organisé son premier symposium sur la situation en matière de sécurité dans le golfe de Guinée. À cette occasion, la Chine, les pays côtiers et le Centre interrégional de coordination pour la mise en œuvre de la Stratégie régionale de sécurité et de sûreté maritimes en Afrique centrale et de l'Ouest ont organisé des discussions approfondies sur le thème de la sécurité maritime dans le golfe de Guinée et sont parvenus à de nombreux accords importants.

À l'avenir, la Chine continuera de procéder à des échanges de contrepartie avec les pays côtiers dans les domaines de la sécurité maritime, de la police, des affaires militaires et autres, de promouvoir la coopération pratique dans les domaines de la détection, de l'alerte précoce, des patrouilles, de la formation et des exercices conjoints, ainsi que de l'assistance en matière d'équipement, et de jouer un rôle actif et contribuer davantage au maintien de la sécurité maritime dans le golfe de Guinée.

**M. Cisneros Chávez** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je remercie tous les intervenants de leurs exposés intéressants. Je prends note de la note d'orientation

transmise par la Commission de consolidation de la paix sur la question dont nous traitons aujourd'hui.

Comme nous le voyons, près de 10 ans après l'adoption du Code de conduite de Yaoundé, la lutte contre la piraterie dans le golfe de Guinée a donné des résultats très positifs. Le Mexique se félicite des efforts nationaux et des stratégies régionales qui nous ont permis de réduire sensiblement le nombre d'incidents de piraterie dans la zone. Il est maintenant essentiel de maintenir et d'élargir la mobilisation et la coordination déployées jusqu'à présent afin d'ancrer les progrès accomplis et de répondre aux nouveaux problèmes de sécurité rencontrés par les États côtiers du golfe de Guinée. Je me concentrerai sur trois questions.

Premièrement, le Mexique constate que les poursuites engagées et les peines prononcées contre les individus impliqués dans des actes de piraterie jouent un rôle majeur dans la réduction du nombre d'incidents de piraterie. Par conséquent, il importe que les États, en particulier ceux de la région, continuent d'œuvrer à l'adaptation de leurs cadres juridiques nationaux. Cela suppose entre autres de codifier le crime de piraterie, soumis au régime de la compétence universelle en vertu de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Nous réaffirmons que la Convention est le cadre juridique dans lequel il convient de réglementer toutes les activités conduites sur les mers et les océans.

Le rapport du Secrétaire général (S/2022/818) montre que l'état de droit et l'application du principe de responsabilité, éléments essentiels d'une bonne gouvernance, sont des outils efficaces pour combattre la piraterie et devraient être utilisés pour lutter contre d'autres formes de violence qui menacent la stabilité régionale.

Deuxièmement, s'agissant des tendances en matière de sécurité, nous sommes également préoccupés par la propagation du terrorisme du centre du Sahel au golfe de Guinée. Les récentes attaques perpétrées au Togo et au Bénin sont un signal d'alarme qui requiert notre attention. La communauté internationale devrait appuyer les efforts déployés par les pays de la région pour contrer la propagation du terrorisme et d'autres activités criminelles. Nous espérons que l'Initiative d'Accra recevra un soutien politique et des moyens matériels suffisants pour se traduire par des mesures propres à endiguer la vague de violence.

Une autre tendance qui demande une réaction rapide, c'est le fait que le déplacement des cas de piraterie des États du golfe de Guinée qui sont membres de la

Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest à ceux qui sont membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale. Il faut intensifier l'échange des meilleures pratiques et la coopération entre ces deux organisations sous-régionales pour étendre les résultats à tous les États côtiers du golfe de Guinée. Le Centre inter-régional de coordination est un exemple de ce qui peut être fait dans ce domaine.

Il faut aussi que les pays membres continuent de renforcer l'architecture basée sur le Code de conduite de Yaoundé. Nous invitons instamment le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime à prêter leur concours à cette entreprise.

Troisièmement, une réponse globale aux problèmes de sécurité passe par des politiques publiques visant à réduire la pauvreté et les inégalités dans la région. La population qui vit dans la région du golfe de Guinée a besoin de stratégies de développement qui lui permette de prospérer au moyen d'activités légales. Elle sera ainsi moins vulnérable au recrutement par des groupes criminels et à la radicalisation.

Nous le voyons, les conséquences des changements climatiques ont une incidence directe sur les moyens de subsistance des communautés côtières. La coopération internationale est essentielle pour atténuer ces effets et renforcer la résilience de ces communautés.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Ghana.

Tout d'abord, je tiens à remercier la Sous-Secrétaire générale Martha Ama Akyaa Pobee et la Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime Ghada Fathi Waly de leurs exposés, qui complètent le rapport du Secrétaire général sur la situation de la piraterie dans le golfe de Guinée (S/2022/818). Je remercie également l'Ambassadrice Florentina Adenike Ukonga, Secrétaire exécutive de la Commission du golfe de Guinée, et le commandant Nura Abdullahi Yakubu, responsable de la planification maritime à la Commission de l'Union africaine, de leurs points de vue additionnels. Nous remercions en outre la Commission de consolidation de la paix de la note d'orientation qu'elle a établie à l'usage de la séance d'aujourd'hui.

Depuis 2012, le Conseil de sécurité joue un rôle important dans la facilitation de la solidarité mondiale pour la lutte contre la piraterie et les vols à main armée dans la région du golfe de Guinée. L'adoption de la

résolution 2039 (2012) en février 2012 a été à l'origine des mesures qui se traduisent aujourd'hui par l'architecture de sécurité maritime du golfe de Guinée. Nous estimons donc que l'adoption de la résolution 2634 (2022) en mai dernier constitue une réaffirmation importante de l'engagement du Conseil à renforcer la sécurité maritime dans la région alors que les États membres du golfe de Guinée préparent le dixième anniversaire du Code de conduite de Yaoundé.

D'après les indications du Bureau maritime international, le golfe de Guinée reste la région qui présente le pire bilan en matière de piraterie, malgré la diminution enregistrée des cas de piraterie, de 123 en 2020 à 45 en 2021, et une nouvelle chute à 13 entre janvier et juin de l'année courante.

Nous sommes également conscients des problèmes persistants qui ont trait aux effectifs insuffisants des centres de coordination maritime relevant de l'architecture de Yaoundé, au manque de matériel adapté et d'appui logistique des marines nationales, ainsi qu'à l'échange d'informations parfois inefficace entre les pays participants. C'est dans ce contexte que nous jugeons important que la sécurité du golfe de Guinée fasse toujours l'objet d'une attention internationale prenant la forme d'un soutien aux mesures nationales et régionales. Les progrès obtenus et la dynamique acquise dans la lutte contre la piraterie depuis le mois d'avril de l'an dernier doivent servir de tremplins, et non inciter au relâchement.

Dans la présente déclaration, nous entendons nous arrêter sur trois grands points : premièrement, la nécessité de renforcer le cadre institutionnel ; deuxièmement, la nécessité de remédier aux facteurs sous-jacents de la piraterie et des vols à main armée en mer ; troisièmement, la nécessité d'améliorer les partenariats.

Sur la question des cadres institutionnels, les plans régionaux et continentaux comme l'architecture de Yaoundé et la Stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans à l'horizon 2050, ou encore la Charte africaine sur la sûreté et la sécurité maritimes et le développement en Afrique, également appelée Charte de Lomé, ont montré leur caractère essentiel pour mobiliser des actions nationales de lutte contre la piraterie et les vols à main armée en mer dans la région. La poursuite de leur mise en œuvre est toutefois entravée par des lacunes opérationnelles, logistiques, de financement, techniques et de renforcement des capacités. Par exemple, le manque de moyens matériels et logistiques adéquats retarde la création des Centres multinationaux de coordination

maritime (CMCM) des zones E et F, ainsi que le début des opérations des CMCM des zones À et G, relevant respectivement de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. En outre, moins d'un tiers des États Membres ont promulgué une législation qui criminalise la piraterie dans toute la mesure prévue par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Il importe donc de remédier à ces lacunes pour avoir des institutions efficaces qui soient à même de contrer la menace de la piraterie.

En ce qui concerne les facteurs sous-jacents de la piraterie dans la région, nous notons les niveaux croissants de pauvreté, un sous-emploi et un chômage élevés, en particulier chez les jeunes de la région, un accès insuffisant aux services publics et d'autres facteurs aggravants, tels que les changements climatiques et l'incidence disproportionnée de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans la région. Nous sommes en faveur d'une approche multidimensionnelle, mobilisant l'ensemble de la société, pour remédier à ces facteurs, tout en faisant participer le secteur privé, la société civile et les donateurs. Nous encourageons la prise en compte des questions de genre et des problématiques de jeunesse dans les stratégies de sécurité maritime et sommes ouverts aux interventions visant à renforcer les efforts nationaux d'amélioration de la résilience aux changements climatiques et de protection des zones de pêche des communautés touchées. Nous saluons le rôle d'intervention joué par la Commission de consolidation de la paix à cet égard et accueillons avec satisfaction son appel au secteur privé, y compris les compagnies pétrolières et sociétés minières, pour qu'il se conforme davantage aux exigences de la responsabilité sociale des entreprises et renforce son aide technique et son appui local aux communautés vulnérables.

S'agissant du renforcement des partenariats, il est important que les États Membres de la région soient soutenus, entre autres, dans la formulation de leurs stratégies maritimes nationales respectives et de leurs plans de mise en œuvre, ainsi que dans le renforcement des capacités d'enquête de leurs services de détection et de répression des infractions au droit maritime. Nous félicitons l'Organisation des Nations Unies et ses organismes, tels que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, l'Organisation maritime internationale et le Bureau de lutte contre le terrorisme, ainsi que les partenaires régionaux et les pays amis, de leur coopération avec les initiatives régionales, et nous encourageons la poursuite de tels efforts.

Nous saluons l'appui inestimable apporté, dans la mise en place d'un espace maritime plus sûr dans la région, par les partenaires bilatéraux et multilatéraux, tels que l'Union européenne, le Groupe des Amis du golfe de Guinée, créé par le Groupe des Sept et actuellement coprésidé par l'Allemagne et la Côte d'Ivoire, et le cadre opérationnel du Forum de collaboration maritime du golfe de Guinée pour la sensibilisation et la déconfliction partagées.

Enfin, bien que le rapport ne comporte aucune preuve empirique de l'existence de liens entre les pirates et les groupes extrémistes, nous préconisons de déployer des efforts coordonnés afin de neutraliser tout lien potentiel entre les groupes extrémistes, terroristes et pirates.

Au niveau national, le Gouvernement ghanéen demeure résolu à s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu des instruments régionaux et multilatéraux dédiés à la lutte contre la menace de la piraterie. Nous encourageons les autres États Membres à faire de même. La célébration prochaine du dixième anniversaire de l'architecture de Yaoundé nous offre une occasion singulière de faire fond sur les recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport pour renforcer la mise en place effective de cette architecture, y compris sa codification. Les coûts directs et indirects de la piraterie et des vols à main armée dans le golfe de Guinée sont trop élevés pour que nos efforts ne soient pas couronnés de succès.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole à M. Gonzato.

**M. Gonzato** (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom de l'Union européenne.

À l'approche du dixième anniversaire de l'architecture de Yaoundé, nous saluons le débat qui se tient aujourd'hui au Conseil de sécurité et félicitons le Ghana de son rôle de chef de file sur cette question. Je tiens à remercier les intervenants de leurs précieux exposés, ainsi que le Ghana et la Norvège d'avoir présidé à l'adoption fructueuse de la résolution 2634 (2022), sur la sûreté maritime dans le golfe de Guinée, au début de l'année, laquelle a à son tour donné lieu au rapport du Secrétaire général (S/2022/818).

Le problème de la piraterie et des vols à main armée dans le golfe de Guinée a de vastes répercussions qui vont au-delà des pays et des populations qui vivent

dans cette région. C'est pourquoi il s'agit d'un problème mondial qui nous concerne toutes et tous. Nous espérons que l'attention accrue accordée au golfe de Guinée insufflera un nouvel élan à la mise en œuvre du Code de conduite de Yaoundé et débouchera sur une coopération régionale plus étroite.

Dans son rapport, le Secrétaire général met en évidence les coûts énormes de la piraterie dans le golfe de Guinée. L'estimation de 1,9 milliard de dollars par an en coûts directs et indirects nous fournit un chiffre concret du niveau des ressources qui auraient dû être consacrées au développement et profiter aux communautés. Les coûts combinés des mesures de lutte contre la piraterie, de la perte de recettes fiscales, des dommages directs causés au secteur maritime, de l'augmentation des primes d'assurance et de la baisse des volumes commerciaux constituent une menace pour l'ensemble de la région. Nous devons également tenir compte du coût énorme de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, qui s'élève à 1,6 milliard de dollars par an. Celle-ci représente par ailleurs un grave danger écologique pour les stocks halieutiques et les futurs moyens de subsistance.

Parmi les autres menaces graves qui pèsent sur la sûreté maritime figurent le trafic de stupéfiants et d'armes, la traite d'êtres humains, le mazoutage illégal et la pétro-piraterie. Il est nécessaire de mieux comprendre les liens qui existent entre ces activités criminelles, qui se déroulent également sur terre, et la piraterie et les vols à main armée en mer. Si la lutte contre la piraterie et les vols à main armée en mer exige une approche concrète de la sécurité, nous devons également nous attaquer aux causes profondes de la piraterie qui trouvent leur origine sur terre. Cela est également démontré par le fait que, tandis que les cas de piraterie baissent, nous constatons une augmentation de certaines activités illégales sur terre, comme le mazoutage illégal. Ces problèmes doivent être abordés dans le cadre d'une approche intégrée qui tienne compte de la nécessité de développer l'économie et de renforcer la gouvernance dans la région.

L'Union européenne a adopté en 2014 une stratégie pour le golfe de Guinée que nous avons récemment mise à jour. L'approche suivie est globale et traduit l'engagement de longue date de l'Union européenne à tous les niveaux : il est en effet nécessaire d'aborder le développement socioéconomique, les cadres institutionnels et juridiques, ainsi que les aspects relatifs à la défense et à la sécurité.

Nous avons à notre disposition plusieurs outils pour lutter contre la piraterie dans le golfe de Guinée. Premièrement, même si cela peut sembler évident, nous devons mentionner la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, considérée comme la Constitution des océans. Elle régit tous les aspects des affaires maritimes et établit un équilibre des droits et des devoirs depuis 40 ans, à l'image du droit international coutumier. Elle constitue le fondement de la gouvernance des océans, dans la mesure où elle établit le cadre juridique général applicable à toutes les activités menées sur les océans et les mers. Elle revêt une importance stratégique en ce qu'elle sert de base nationale, régionale et mondiale à l'action et à la coopération dans le domaine des océans.

Deuxièmement, le Code de conduite de Yaoundé, qui a été signé en 2013, est le principal cadre régional destiné à promouvoir la coopération en matière de sûreté maritime dans le golfe de Guinée. L'Union européenne soutient activement les différents États Membres et les organisations régionales, telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et la Commission du golfe de Guinée, dans la mise en œuvre du Code de conduite.

Troisièmement, le renforcement de la présence navale dans le golfe de Guinée s'est révélé efficace dans la lutte contre la piraterie. Nous saluons les efforts déployés par le Nigéria à cet égard, tout en reconnaissant les incidences positives de l'infrastructure intégrée de sécurité nationale et de protection des voies navigables (projet Deep Blue) sur la répression des actes de piraterie. En 2021, l'Union européenne a lancé les présences maritimes coordonnées dans le golfe de Guinée, une initiative qui garantit la présence navale d'au moins un de ses États membres à tout moment et qui peut être coordonnée avec les organes régionaux et nationaux. L'Union européenne envisage également la mise en place d'une mesure d'assistance dans le cadre de la facilité européenne pour la paix afin de soutenir les acteurs militaires dans certains États côtiers.

Quatrièmement, il convient de renforcer les cadres juridiques et les capacités institutionnelles de la région. L'Union européenne félicite les pays qui se sont déjà dotés d'une législation permettant d'engager des poursuites contre des personnes soupçonnées d'actes de piraterie, et invite instamment les autres pays à faire de même. L'Union européenne compte plusieurs projets qui visent à renforcer les capacités institutionnelles, juridiques et opérationnelles en Afrique centrale ou de l'Ouest, pour une enveloppe totale de 80 millions d'euros.



Nous saluons en outre l'accord conclu par les États membres de la CEDEAO concernant l'Acte additionnel relatif au transfèrement des personnes soupçonnées d'actes de piraterie et de transfert des biens et/ou preuves associés. Nous continuerons d'appuyer la réforme juridique qui est actuellement menée dans plusieurs États côtiers d'Afrique centrale et de l'Ouest. L'Union européenne soutient le Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime à hauteur de 5,9 millions d'euros, une aide qui contribue à renforcer les poursuites et les jugements en matière de criminalité maritime, ainsi qu'à encourager les réformes juridiques dans les pays du golfe de Guinée.

Enfin, je tiens à assurer le Conseil que l'Union européenne reste déterminée à accompagner les pays du golfe de Guinée dans les efforts qu'ils déploient pour renforcer la sûreté maritime, sur la base de la stratégie et du plan d'action pour le golfe de Guinée. Nous nous réjouissons tout particulièrement à la perspective d'œuvrer ensemble à la consolidation du Code de conduite de Yaoundé, qui fêtera son dixième anniversaire en 2023.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Allemagne.

**M<sup>me</sup> Leendertse** (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la présidence ghanéenne de l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole au Conseil de sécurité aujourd'hui.

Le Ghana et la Norvège ont joué un rôle déterminant pour faire progresser la question essentielle de la sûreté maritime dans le golfe de Guinée au sein du Conseil. Fin mai, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2634 (2022). Les intervenants d'aujourd'hui nous ont informés des progrès réalisés depuis lors, et je tiens à les remercier de leurs exposés instructifs.

J'ai l'honneur de m'exprimer aujourd'hui en tant qu'actuelle coprésidente, avec la Côte d'Ivoire, du Groupe des Amis du golfe de Guinée, une coalition multilatérale de pays de la région et de partenaires internationaux créée par le Groupe des Sept (G7). Ensemble, ils soutiennent l'architecture de Yaoundé et la mise en œuvre du Code de conduite de Yaoundé. De nombreux États Membres représentés ici aujourd'hui font partie de cette coalition, qui soutient depuis 2013 la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et la Commission du golfe de Guinée dans les efforts qu'elles déploient pour renforcer la coopération

régionale en matière de lutte contre la piraterie et les autres activités illégales en mer.

Les Amis du golfe de Guinée sont heureux de répondre à l'appel à l'action lancé par le Conseil dans le domaine de la sûreté maritime. À la dernière séance plénière, tenue à Berlin en juillet, nous avons convenu de contribuer à la mise en œuvre de la résolution 2634 (2022). À la séance qui se tiendra à Abidjan la semaine prochaine, nous intensifierons ce dialogue.

Dans le cadre de nos efforts conjoints, un jalon important a été posé récemment avec le soutien au Centre multinational de coordination maritime de Cabo Verde, l'élément le plus récent du réseau de centres sous-régionaux de coordination et de partage d'informations. L'Allemagne se félicite sincèrement de poursuivre sa coprésidence du Groupe en 2023, car nous souhaitons apporter notre concours à la dynamique actuelle, renforcer la durabilité et stimuler les résultats positifs précédemment évoqués.

À l'approche du dixième anniversaire du Code de conduite et de l'architecture de Yaoundé, l'année prochaine, le Groupe des Amis du golfe de Guinée entend axer ses efforts sur la codification, pour rendre le Code de conduite juridiquement contraignant. Grâce à la forte adhésion des pays et organisations de la région, nous avons bon espoir que des progrès supplémentaires seront enregistrés d'ici l'été prochain dans les domaines de la gouvernance régionale, de la coopération opérationnelle et de l'harmonisation des cadres juridiques pour les opérations maritimes et la répression des actes de piraterie. Le Groupe du G7 des Amis du golfe de Guinée appuiera ce processus en menant des actions d'assistance technique et de formation et en permettant l'accès au financement, en collaboration étroite et structurée avec d'autres dispositifs internationaux et régionaux, comme les présences maritimes coordonnées de l'Union européenne, le mécanisme SHADE (Shared Awareness and Deconfliction) et le Centre de l'Atlantique des Açores.

Je vais maintenant faire quelques brèves observations supplémentaires à titre national. L'Allemagne est consciente de l'importance de la lutte contre la piraterie et du renforcement de la sûreté maritime pour assurer la stabilité durable de la région. Nous continuerons de fournir un appui aux pays du golfe de Guinée aussi bien par des voies multilatérales que directement.

Outre la nécessité d'apporter une réponse régionale solide et durable aux risques et aux dangers immédiats posés par la piraterie et les autres activités illégales en

mer, nous devons également consacrer davantage d'efforts et de moyens à la prévention de ces activités et à l'atténuation de leurs effets. L'on peut, par exemple, remédier aux causes profondes de la piraterie par des investissements dans l'économie bleue, qui permettent de créer des moyens de subsistance et des perspectives économiques au sein des populations côtières locales. La protection et la conservation de l'environnement peuvent également permettre d'en atténuer les effets. À cet égard, je me félicite des recommandations en matière de sûreté maritime formulées par la Commission de consolidation de la paix dans sa lettre adressée au Conseil.

Il importe de souligner les progrès concrets enregistrés dans la lutte contre la piraterie et le renforcement de la sûreté maritime, compte tenu des menaces plus larges que font peser les groupes terroristes sur la sécurité et la stabilité de la région. L'Allemagne est déterminée à jouer son rôle, en étroite coopération avec tous ses partenaires.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Nigéria.

**M. Nze** (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la délégation ghanéenne d'avoir organisé la séance d'information de ce jour sur ce sujet d'une grande importance. Nous remercions le Secrétaire général de son rapport sur la piraterie dans le golfe de Guinée (S/2022/818), soumis en application de la résolution 2634 (2022) et grâce au travail fructueux du Ghana et de la Norvège. Nous saluons la contribution précieuse de la Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, M<sup>me</sup> Ghada Fathi Waly. Nous tenons également à remercier de leurs exposés la Secrétaire exécutive de la Commission du golfe de Guinée, l'Ambassadrice Florentina Adenike Ukonga, et le responsable de la planification maritime à la Commission de l'Union africaine, le commandant Nura Abdullahi Yakubu.

Le Nigéria est conscient de l'importance de préserver la paix, la sécurité et la stabilité dans le golfe de Guinée au profit de la paix dans le monde. Nous sommes déterminés à accroître l'efficacité de nos réponses face à la menace de la piraterie dans le golfe de Guinée, et donnons la priorité au respect des obligations découlant du Code de conduite et de l'architecture de Yaoundé, qui demeurent les instruments de coopération internationale les plus efficaces dans la lutte contre la piraterie et les autres crimes commis en mer dans la région.

Dans le cadre du projet Deep Blue, nous avons investi plus de 195 millions de dollars dans la mise en

place d'une infrastructure intégrée de sécurité nationale et de protection des voies navigables, qui comprend des plateformes de sûreté maritime. Nous sommes ainsi en mesure de réagir rapidement aux actes de piraterie, vols, enlèvements et vols de pétrole, ainsi qu'à la contrebande, au trafic illicite de drogue et à la traite d'êtres humains et aux autres crimes commis dans les eaux territoriales du Nigéria et dans la zone économique exclusive. En outre, en vertu de la loi nigériane de 2019 sur la répression de la piraterie et d'autres infractions maritimes, nous avons réussi à faire en sorte que les auteurs d'actes de piraterie et de vols à main armée en mer répondent de leurs crimes.

Comme l'a souligné le Secrétaire général dans son rapport, le renforcement de notre présence navale et les poursuites pénales sont rapidement devenus des moyens de dissuasion contre la piraterie dans la région et contribuent efficacement à la diminution actuelle du nombre d'actes de piraterie et de vols à main armée dans le golfe de Guinée. Nous cherchons à amplifier ces efforts en favorisant la construction navale locale pour garantir la disponibilité de la flotte, afin d'accroître efficacement la coopération entre les marines au titre de l'architecture de Yaoundé.

Il importe de préciser qu'il est crucial de renforcer la souveraineté des eaux intérieures dans le golfe de Guinée et de veiller à la préservation d'une source importante de nourriture pour la population. En ce sens, le renforcement de la capacité et de la présence navale aidera la région à s'attaquer au problème de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, qui porte atteinte aux moyens de subsistance de la population locale dans les nombreuses communautés côtières et aux possibilités qui s'ouvrent à elle. Les partenaires internationaux doivent continuer à fournir aux États du golfe de Guinée un appui technique et matériel pour lutter contre cette criminalité et les aider à développer leur économie bleue durable.

Au niveau régional, la collaboration entre les acteurs du secteur maritime est indispensable à la mise en œuvre effective du Code de conduite de Yaoundé. Aux côtés du Cameroun, le Nigéria copréside le Forum de collaboration maritime du golfe de Guinée, établi à Yaoundé comme un cadre complémentaire au Centre interrégional de coordination pour la mise en œuvre de la Stratégie régionale de sécurité et de sûreté maritimes en Afrique centrale et de l'Ouest, qui vise à renforcer l'échange d'informations, la coopération en mer et l'harmonisation des activités entre les navires des marines des États du golfe de Guinée et ceux des partenaires internationaux. Le secteur maritime l'a bien compris.

Le Nigéria se félicite des contributions des partenaires internationaux et des acteurs maritimes commerciaux à l'amélioration de la sûreté et de la sécurité dans le golfe de Guinée. Nous exprimons notre gratitude à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et au Groupe du G7 des Amis du golfe de Guinée pour leur mobilisation et pour l'appui fourni à l'architecture régionale pour lui permettre de trouver des solutions aux problèmes liés à la sécurité maritime dans le golfe de Guinée.

À l'approche du dixième anniversaire du Code de conduite de Yaoundé, en 2023, le Nigéria déclare son engagement indéfectible d'œuvrer sans relâche à sa

pleine mise en œuvre et travaillera avec ses voisins pour renforcer la coopération régionale en matière de sécurité maritime dans le golfe de Guinée. Au niveau national, nous continuerons à déployer des efforts considérables pour nous attaquer aux causes profondes et aux facteurs de la piraterie. Nous invitons les partenaires internes à rechercher et à apporter des contributions futures concrètes, d'ordre technique ou autre, à la mise en œuvre du Code de conduite de Yaoundé, ainsi qu'à renforcer la capacité des États du golfe de Guinée à combattre et à prévenir efficacement la piraterie et les autres menaces qui pèsent sur la sécurité de la région.

*La séance est levée à 12 h 15.*